



## **SEANCE DU 9 mai 2011**

### **Ordre du jour**

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2011  | 630 |
| 2. Elections  | 631 |
| 2.1 D'un membre de la commission de gestion   | 631 |
| 2.2 D'un membre suppléant de la commission de gestion   | 632 |
| 3. Chablais Agglo   | 633 |
| 4. Trollietta – Demande de crédit de paiement pour le parking souterrain public   | 637 |
| 5. Développement du postulat de M. Calamo visant à assurer une permanence en matière de garde d'enfants lors des vacances scolaires   | 646 |
| 6. Réponse au postulat de M. Pierre-Alain Martenet portant sur la création d'une nouvelle route de délestage au Nord de la ville et de l'emplacement de la caserne des pompiers | 650 |
| 7. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances:   | 654 |
| 7.1 Réponse à la question écrite de M. Eric Borgeaud portant sur la politique de la promotion économique de la ville de Monthey   | 654 |
| 7.2 Réponse à la question écrite de M. Roland Dousse portant sur l'usine électrique de la Vièze   | 659 |
| 8. Divers   | 661 |

---



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2011**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ouvre la séance du Conseil général du 9 mai 2011. Je salue la présence du Président de la Municipalité, des conseillers communaux et généraux, de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier, de Mme Delphine Vannay pour la prise du procès-verbal, du responsable de la salle M. Leutwiler, de Mesdames et Messieurs de la presse et du public.

La convocation vous a été adressée le 8 avril 2011, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais.

La parole est à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 50 conseillers généraux.

**Excusés** : M. Biselx Gilbert qui a démissionné, Mme Cécile Conforti-Zaza, M. Eric George, M. Michel Jousson, M. Pierre-Marie Lenweiter, M. Jean-Bernard Mani, M. Alberto Massa, Mme Françoise Matthey, M. André Rey, M. Antonio Ribeiro.

Je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau :

- Un de vos collègues M. Antoine Schaller du groupe PLR a démissionné.  
Nous le remercions pour avoir accepté la charge de conseiller durant la présente législature. Au nom du Bureau du Conseil général, je souhaite la bienvenue parmi nous à notre nouveau collègue, M. Fabien Girard.
- M. Gilbert Biselx du groupe EPM a également démissionné.  
Nous le remercions pour avoir accepté la charge de conseiller durant la présente législature. Le Bureau a reçu un courrier de l'Entente Pour Monthey daté du 6 mai 2011 donnant des précisions et explications concernant la nomination du remplaçant de M. Biselx. Ce remplaçant n'a pas encore pu être trouvé et nommé. M. Biselx était membre de la commission de gestion, nous devons donc procéder à l'élection d'un remplaçant. D'entente avec la Municipalité, l'ordre du jour est modifié comme suit :
  2. Elections
    - 2.1 D'un membre de la commission de gestion
    - 2.2 D'un membre suppléant de la commission de gestion
  3. Chablais Agglo

Le Bureau vous rappelle la visite de BioArk ce vendredi à 17h30. Toutes les entreprises du site seront présentes pour nous recevoir. Le Bureau espère une nombreuse participation. Nous souperons ensuite à 20h00 au restaurant Le Capri.

Mme Joris est excusée pour la municipalité.



En outre, le Bureau du Conseil général par voie de circulation et en séance du 19 avril 2011 a pris les décisions suivantes:

1. A la demande de la commission de gestion, de reporter la séance du Conseil général du 6 juin au 20 juin 2011 en raison d'une part, du délai nécessaire pour l'étude et la remise du rapport sur les comptes 2010 et d'autre part du travail supplémentaire dû à la séance du 9 mai.
2. De constituer une commission ad hoc du Conseil général chargée d'étudier et de rapporter sur le projet de règlement sur le service des Taxis.

Cette commission est constituée. Les membres de la commission sont:

|                         |     |            |
|-------------------------|-----|------------|
| M. BERGER Claude        | EPM | Président  |
| M. COLOMBARA Marc       | PDC | Rapporteur |
| M. CACHAT Didier        | PLR |            |
| Mme FRANZ Anne-Laurence | GP  |            |
| M. GIRARD Fabien        | PLR |            |
| M. MORISOD Gérard       | EPM |            |
| M. ROUILLER Jean-Michel | PDC |            |

Les documents sont déjà en possession des membres de la commission. Le rapport est attendu pour remise aux membres du Conseil général le 17 septembre 2011. La première lecture du règlement est à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 26 septembre 2011.

3. De la constitution d'une commission ad hoc chargée d'étudier et de rapporter sur le règlement du Conseil général.

La présidente de la commission : Mme Anderau Trombert du groupe PDC.

Le rapporteur sera Mme Sandrine Desponds membre du groupe GP.

Le Bureau du Conseil général sera représenté par Mme Benedetti et le Président du Conseil général.

La remise des documents, projet et rapport de la commission, aux membres du Conseil général sera faite le 17 septembre 2011. La première lecture du règlement est à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 26 septembre 2011.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2011.

**Le procès-verbal de la séance du 21 février 2011 est accepté à l'unanimité.**

Je remercie Mme Franz ainsi que Mme Delphine Vannay pour la rédaction de ce procès-verbal.

## **2. Elections**

### **2.1 D'un membre de la commission de gestion**

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Suite à la démission du Conseil général de M. Gérald Biselx du groupe EPM et membre de la commission de gestion, nous devons procéder à l'élection d'un remplaçant. En vertu de la répartition entre les groupes, ce nouveau membre sera



issu du groupe EPM. La parole est au chef de groupe pour la présentation du candidat.

**Intervention de M. Claude Berger (EPM)**

Le groupe de l'Entente propose la candidature de M. Gérard Morisod.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Je suppose qu'il n'y a pas d'autre candidat. Dans ce cas, vous avez tous reçu un papier. Je vous propose d'y inscrire votre choix. Nos scrutateur et scrutatrice passeront entre les rangs pour récolter vos votes.

Résultats de l'élection d'un membre à la commission de gestion:

|                                     | Vote     |
|-------------------------------------|----------|
| Membres présents du Conseil général | 50       |
| Bulletins délivrés                  | 49       |
| Bulletins rentrés                   | 49       |
| Bulletin nul                        | 1        |
| Bulletins blancs                    | <u>6</u> |
| Bulletins valables                  | 42       |
| Majorité absolue                    | 22       |

**Est élu comme membre à la commission de gestion M. Gérard Morisod avec 42 voix.**

**2.2 D'un membre suppléant de la commission de gestion**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

M. Gérard Morisod, qui vient d'être élu membre de la commission de gestion, était membre suppléant de cette commission. Nous devons donc procéder à l'élection d'un membre suppléant. En vertu de la répartition entre les groupes, ce nouveau suppléant sera également issu du groupe EPM. La parole est au chef de groupe pour la présentation du candidat.

**Intervention de M. Claude Berger(EPM)**

L'Entente vous propose comme suppléant à la commission de gestion M. Hansruedi Arnold.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Je prie les conseillères et conseillers de voter.

Résultats de l'élection d'un membre suppléant à la commission de gestion:

|                                     | Vote |
|-------------------------------------|------|
| Membres présents du Conseil général | 50   |
| Bulletins délivrés                  | 49   |
| Bulletins rentrés                   | 49   |



|                    |    |
|--------------------|----|
| Bulletin nul       | 3  |
| Bulletins blancs   | 16 |
| Bulletins valables | 30 |
| Majorité absolue   | 16 |

**Est élu comme membre suppléant à la commission de gestion, M. Hansruedi Arnold avec 30 voix.**

### **3. Chablais Agglo**

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission Agglomération, M. Alphonse Alonso, va nous présenter un compte-rendu des travaux de la commission depuis la dernière séance du Conseil général. Monsieur Alonso, vous avez la parole.

#### **Intervention de M. Alphonse Alonso, rapporteur de la commission Agglomération**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, le lundi 14 février dernier à ce même pupitre, je vous annonçais que la commission Agglomération allait vous envoyer un rapport étayé en regard des développements proposés dans le programme d'agglomération (scénario de croissance, objectifs, mesures, transports publics, etc.). Ce document devait vous être remis pour le 6 juin 2011 suite aux rencontres et aux discussions de la commission.

Le but de ce document était bien évidemment de vous informer et de pouvoir sentir la température du Conseil général sur les principaux éléments proposés, ceci afin d'éviter de se trouver au pied du mur à quelques jours de l'échéance finale.

Les jours puis les semaines sont passés et vous n'avez rien reçu. Pourquoi me direz-vous ? Et bien simplement parce que la Commission n'a pas reçu les réponses aux questions qu'elle a posées. Pas de réponses donc pas de rapport.

Lorsque nous disons pas de réponse, nous exagérons. Enfin pas tellement...

Pour preuve, le courriel que notre Président a transmis à tous les chefs de groupe et qui vous permettra de vous faire une idée des réponses reçues.

Vous noterez au passage que nous attendons toujours les réponses en suspens depuis l'année dernière. Elles concernent notamment les coûts d'investissement et de fonctionnement des mesures, ainsi que leur potentiel. Pour la X<sup>e</sup> fois, nous rappelons ici au COPIL que la part financée par la Confédération reposera sur un rapport coût/utilité...

A l'attention de la presse et du public, je donne ici quelques exemples des échanges.

Question de la Commission Agglomération:

Est-ce que les infrastructures peuvent être financées par les crédits-cadres ?

Réponse du COPIL:

Oui, ces montants sont préannoncés dans les crédits-cadres.

Question de la Commission:

Quelles sont les coûts des mesures ?

Réponse du COPIL:

En cours de travail jusqu'au 19 mai.



Question de la Commission:

Quel est le détail des nouveaux aménagements ferroviaires à Monthey (nombre de voie à Monthey CFF et Monthey-Ville, croisement) ?

Réponse du COPIL:

On ne sait pas encore, mais ce n'est pas pour tout de suite.

Question de la Commission:

Pourquoi le potentiel d'amélioration de la liaison CFF Monthey – St-Maurice – Lausanne n'a pas été étudié ?

Réponse du COPIL:

Projet CFF trop complexe.

Question de la Commission:

Quels retours avez-vous reçu des consultations des différentes municipalités ?

Réponse du COPIL:

Elles ont toutes répondu... pour le 22 mars.

Question de la Commission:

Est-ce que les comités ayant d'autres avis sur l'agglomération (ATE, Chablais Mobilité, etc.) ont été approchés ou consultés ? Quelle est leur position ?

Réponse du COPIL:

Plusieurs séances ad hoc ont eu lieu. Les sections vaudoises et valaisannes de l'ATE, du WWF et de ProNatura ont de surcroît été invitées à prendre position sur le rapport intermédiaire jusqu'au 20 mars 2011. Ceci a été fait par les sections vaudoises de l'ATE et du WWF.

Question de la Commission:

Quelles sont les pistes étudiées sur la gouvernance ? Pouvons-nous compter sur des éléments concernant la gouvernance pour la consultation publique ?

Réponse du COPIL:

Un descriptif des principes généraux figurera dans le dossier de consultation publique et un avant-projet de convention fera partie des annexes au dossier.

Il y en a trois pages. Je vais arrêter là. C'est édifiant !

Pour la Commission, cela semble pourtant évident, contrairement au COPIL, que dans une agglomération divisée entre deux cantons et six communes, la gouvernance et la répartition des coûts doivent être approfondies et réglées avant toute acceptation. Le succès du projet en dépend. Dès lors, il est impensable que ces questions soient réglées dans des annexes lors d'une consultation publique. Et ce d'autant plus que notre remarque, comme d'autres d'ailleurs, figure également dans l'évaluation intermédiaire de la Confédération datée du 25 mars dernier. Enfin et alors que les Exécutifs d'Aigle et de Monthey, merci à eux puisqu'ils vont dans la même direction que nous, prévoient un conseil d'agglomération, pourquoi le COPIL élude-t-il systématiquement la question de la gouvernance ?

Au vu de ce qui précède, comment voulez-vous que la commission Agglomération établisse un rapport à l'attention du Conseil général ?

Comment voulez-vous que nous restions crédibles vis-à-vis des citoyens ?

Comment pouvons-nous justifier des montants investis dans les différentes études si en face de nous, nous sommes confrontés à tant de légèreté ?

La volonté de créer cette Commission reposait sur le but de traiter le dossier en continu, de pouvoir défendre les développements proposés dans le projet d'agglomération et surtout de pouvoir transmettre les attentes de la population.

Au vu du manque de sérieux des réponses et du traitement de nos demandes, les membres de la Commission ont décidé de se repositionner par rapport à leurs



tâches. C'est pourquoi, nous reprendrons ces travaux sur le projet d'agglomération officiel, lorsque nous aurons des réponses complètes sur les questions soulevées. Nous nous intéresserons aux propositions faites par les différentes associations ou comités qui semblent être plus concrètes, plus travaillées et enfin mieux justifiées. Enfin, nous attacherons une attention toute particulière à l'examen de l'aspect financier des études du projet Agglo, tel que le Conseil général l'a prévu dans les attributions de la commission.

Pour conclure, la présente Commission, à l'unanimité de ses membres, rappelle qu'elle est plus que favorable au projet d'agglomération et qu'elle l'a répété à maintes reprises. Cependant, elle s'inquiète du respect des délais finaux (31 décembre 2011) et déplore la nonchalance et le manque de professionnalisme des membres du projet d'agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le rapporteur. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

#### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

J'aimerais simplement que notre représentant au COPIL s'exprime par rapport à cette prise de position de la Commission. Faut-il qu'on refasse un vote de résolution ou qu'on démissionne ? S'il n'y a rien qui bouge, cela ne sert à rien de continuer. Cela m'ennuie que la Commission me dise : « on arrête de bosser tant qu'on n'a pas les réponses ». Le mandat, c'est plutôt qu'elle travaille. On la sent très prête à travailler, mais ce n'est pas du côté de la commission Agglo qu'il faut taper, mais au niveau du COPIL. Monsieur notre Représentant, pouvez-vous nous dire quelques mots ?

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Il faut que je pèse mes mots parce qu'il y a ce que vous allez entendre et ce qui risque d'être rapporté à l'extérieur. Lorsque nous avons voulu avec mon collègue, le Syndic d'Aigle, faire une certaine trace sur ce projet, il y a eu des réactions plus que peu sympathiques à notre égard, parce que nous n'évoluons pas tout à fait au même rythme. Ceci est dû au fait que nous sommes la seule commune à avoir mis en place une commission du législatif qui se penche sur cette problématique-là.

Je vais commencer par le calendrier pour que vous puissiez vous situer.

Nous avons reçu, en fin de semaine précédente, l'ensemble du dossier qui va partir en consultation. Ce que nous devons faire au niveau de la Municipalité et qui a déjà été fait par les Services de M. Widmer est de vérifier si les remarques que nous avons formulées dans le cadre de la première démarche qui concernait les exécutifs ont bien été prises en compte. Manifestement, c'est le cas.

Le 18 ou 19 mai, le COPIL se réunit une ultime fois au Château de Monthey, avec sûrement une conférence de presse et une jolie petite photo à l'appui sur laquelle cette fois tout le monde sera présent,... Cette réunion sera le point de départ de la procédure de consultation. Formellement, vous serez appelés à vous exprimer. Le travail au niveau de la Municipalité est fait. Lorsque la commission a formulé un certain nombre de remarques, elles ont été prises en compte et transmises. Ces éléments-là figurent dans notre détermination. Au niveau du Conseil municipal, nous n'intervenons plus puisque le dossier s'arrête là, sous réserve de la petite vérification que je dois faire ces prochains jours pour être sûr que tout est bien conforme à notre prise de position. C'est à vous, comme tout autre citoyen



monthey-san, à faire vos remarques pour ce qui concerne la commune de Monthey. Il faut garder à l'esprit le fait que chaque commune a fait sa détermination. M. Alonso a dit que les réponses ont été faites par le COPIL. Or, ce n'est pas le COPIL qui a traité ces questions, il ne les a même pas vues passer. Au niveau du Conseil municipal, ces questions ne sont pas connues, ce qui est normal puisque c'est de votre ressort. C'est essentiellement le mandataire qui intervient à travers le groupe technique et M. Bovey, le délégué aux transports, qui s'en occupent.

Un des problèmes relève des prises de positions des différentes communes à ce sujet. Je crois me souvenir avoir avisé le président de la commission, M. Parvex, en utilisant une expression comme « il y a à boire et à manger ». Le problème réside dans le fait qu'une commune, qui ne se situe pas très loin de chez nous, veut absolument que le tracé de l'AOMC reste sur la route. Une autre est d'accord avec le projet d'urbanisation des deux pôles, etc. En effet, il est essentiel que les deux pôles donnent une information commune, c'est ce que nous voulions avec M. Borloz. De ce côté-là, les communes concernées n'ont pas la même perception. Certaines disent être d'accord avec la densification pour autant que toute leur zone différée soit considérée comme zone à bâtir. Alors, je me mets à la place des gens, notamment de notre mandataire Team+, qui doit faire la synthèse de tout cela. D'ici la séance du 18 ou 19 mai, une synthèse des prises de positions de toutes les communes doit être faite. C'est un exercice qui me paraît pour le moins difficile. Pour l'instant, au niveau du COPIL, il n'y a que des options politiques.

Je vous donne un autre exemple de la difficulté à laquelle nous devons faire face. Il y a eu par rapport au budget alloué à notre bureau mandataire un gros dépassement. Evidemment, vous en êtes un peu la cause puisqu'il y a eu plusieurs séances où M. Conforti est venu avec ses collaborateurs. Il y a des problèmes maintenant de paiements. Les représentants des états disent que c'est aux communes à les assumer. Il y a des dépassements de plusieurs dizaines milliers de francs. Dans ce cadre-là, les communes de Monthey et d'Aigle ont été d'accord de faire un geste puisqu'elles ont été un peu plus demandeuses. En effet, des gens s'intéressent à ce dossier de l'Agglo auxquels on doit répondre. Vraisemblablement, les deux villes assumeront un surplus de coût car d'autres communes rechignent.

On en est là. Je n'ai pas d'autre message à vous communiquer. Les élus ont parfois le sentiment d'être entre le marteau et l'enclume. C'est un peu la situation que l'on ressent et, je crois, que M. Borloz est aussi dans ce sentiment-là.

Le problème de ce type de projet c'est que (en pesant mes mots pour éviter que les gens parlent ensuite de wagons et de locomotives, n'est-ce pas Mesdames, Messieurs les journalistes ?), il doit y avoir convergence. Pour déposer un projet d'Agglo, il faut que les six communes concernées s'entendent. C'est un élément nécessaire, mais pas suffisant. C'est cet aspect-là qu'on n'arrive pas bien à faire comprendre. Il est vrai qu'on a une belle collaboration dans cette région de puis plus de 30 ans. De ce côté-là, nous sommes assez pionniers. Cependant, cela se faisait dans un autre contexte puisque, jusqu'à maintenant, les crédits LIM étaient une espèce de cagnotte. Il suffisait de s'entendre entre nous sur les montants et, on les avait.

L'Agglo, c'est autre chose. En effet, on doit amener une plus-value et on est soumis à examen. Je crois avoir adressé à M. Parvex, le rapport d'évaluation intermédiaire où on montre qu'il y a encore du chemin à faire. Ce qui risque d'arriver, c'est qu'on dépose un projet. Si le souci est de trouver le plus petit dénominateur commun pour que tout le monde dise « oui, on y va », je redoute que ce projet-là ne passe pas la rampe. Le dilemme est d'arriver à faire une synthèse, qu'il y ait suffisamment



de substance et que tous les participants y adhèrent, sinon on sera mal parti. Il faut passer ce premier stade. Il y en a également un deuxième élément qui, pour moi, est plus crucial, c'est de faire en sorte d'apporter réellement quelque chose. Je pense que le côté très timoré des réponses que vous avez reçues (et que j'ai reçues en même temps que vous) montre l'embarras des mandataires et des gens qui doivent faire ce travail de synthèse. Je ne veux pas en dire plus à ce stade.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Une autre prise de parole ?  
Si ce n'est pas le cas, je clos ici les débats.

**4. Trollietta – Demande de crédit de paiement pour le parking souterrain public**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission de gestion, M. Marc Colombara, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 2 mai 2011. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote. Le document de référence est le message du Conseil municipal au Conseil général « Demande de crédit de paiement pour l'acquisition d'un parking public souterrain dans l'îlot Trollietta », du 8 avril 2011 que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance.  
M. Colombara vous avez la parole.

**Intervention de M. Marc Colombara, rapporteur de la commission de gestion**

Merci Monsieur le Président.

Commission de gestion du Conseil général de Monthey. "Trollietta" - demande d'un crédit de paiement de CHF 4'000'000.- pour le parking souterrain public.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,  
La commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs, Délitroz Marielle présidente, Meldem Jacqueline vice-présidente, Cottet Gilles, Croset Willy, Mayor Christian, Morisod Gérard suppléant, Colombara Marc, rapporteur.

A la requête du bureau du conseil général, la commission de gestion vous remet, ci-après, son rapport sur la demande d'un crédit de paiement de CHF 4'000'000.- pour le parking souterrain public "Trollietta".

Préambule

Consécutivement aux recommandations figurant dans son rapport 2009 ainsi que dans ses commentaires des comptes 2011, la commission relève avec satisfaction, que le principe des demandes de crédits complémentaires en fonction de l'avancement des projets est suivi.

La commission a reçu M. le président Fernand Mariétan accompagné de M. Olivier Thomas représentant la société Losinger qui œuvrera comme entrepreneur total pour la Municipalité. M. Christian Fracheboud, président du Conseil général, a également participé à la séance.

Conclusion

La commission de gestion vous propose d'accepter à l'unanimité et sans abstention, le crédit de paiement de 4 millions de francs demandé par la Municipalité.



Monthey, le 21 avril 2010, Marielle Délitroz, présidente, Marc Colombara, rapporteur.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)**

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues, la requête à l'ordre du jour s'inscrit parfaitement dans la démarche souhaitée en 2009 par la commission de gestion, soit la sollicitation devant le Conseil général, de crédits de paiements échelonnés selon avancement des projets.

Considérant que le plan de quartier "Coppet-Trollietta" homologué en 2007 déjà est en force à ce jour, considérant que la décision d'autorisation de construire a été confirmée sur recours par le Conseil d'Etat ainsi que par le Tribunal Cantonal, considérant que l'ultime procédure d'expropriation est en cours devant le Tribunal Fédéral, considérant que le choix de la Municipalité de confier la réalisation à une entreprise totale est opportun pour ce type ouvrage, le Groupe PDC accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Pour les détails cadre, nous nous référons au rapport de la commission de gestion qui a entendu les principaux acteurs de ce projet et que nous remercions pour ses investigations. Nous vous invitons à accorder sans réserve le crédit de paiement de 4 millions, lié au crédit d'investissement pour l'acquisition du parking souterrain.

Le groupe PDC en profite également pour encourager la Municipalité à anticiper les imminentes décisions fédérales et de tout mettre en œuvre pour un démarrage des travaux ces prochains mois. Désormais, ce n'est plus du "projet Trollietta" dont nous voulons parler dans cette salle, mais bien du "chantier Trollietta".

Je vous remercie.

**Intervention de M. Eric Borgeaud (PLR)**

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues, le groupe PLR a pris bonne note du message du Conseil municipal concernant la demande de crédit pour l'acquisition d'un parking public souterrain dans l'îlot Trollietta. Il accepte l'entrée en matière et se ralliera à la conclusion de la commission de gestion en acceptant tel que formulé le crédit de paiement de 4 millions de francs demandé par la Municipalité.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, même si notre groupe n'a jamais été le plus enthousiaste face à ce projet, nous pouvons dire que nous sommes tout de même soulagés, après toutes ces années, voire toutes ces législatures, de nous dire que nous allons peut-être enfin savoir ce que "être à bout touchant" signifie réellement.

Notre intention n'est pas, ce soir, de remettre en cause une décision que nous avons implicitement déjà prise en acceptant que le financement du parking public de l'îlot Trollietta figure à hauteur de CHF 10'000'000.- dans les budgets 2010 et 2011. Mais nous aimerions tout-de-même avoir quelques précisions sur différents points qui ont aiguisé notre curiosité à la lecture du rapport de la commission de gestion. A ce sujet, nous profitons de la remercier pour la substance de son rapport, dont le contenu du chapitre "aspects financiers et juridiques" nous donne



des informations très intéressantes sur tout un pan du dossier que le Conseil municipal semble avoir omis de nous exposer dans son message.

Concernant plus précisément cet aspect, nous saurions donc gré au Conseil municipal qu'il précise quelques éléments, afin que nous sachions plus exactement à hauteur de quel montant se chiffrent réellement les efforts que nous faisons pour que ce projet puisse démarrer:

-Premièrement, notre groupe n'a pas le souvenir d'avoir eu à se déterminer sur la question de la mise à disposition du terrain. Etonnamment, le message du Conseil municipal n'en parle pas du tout. La commission de Gestion nous dit que cette opération sera consentie moyennant remise d'une garantie hypothécaire. Sans vouloir pinailler, nous sommes tout de même curieux de savoir de quel type de garantie hypothécaire il pourrait s'agir et surtout de sa portée, si, comme cela est également rapporté par la commission de Gestion, notre créance en remboursement de la valeur du terrain est postposée?

-Deuxièmement, toujours concernant le terrain, nous aimerions également savoir pour quel motif sa valeur n'a pas augmenté depuis son acquisition en mars 2004. Et, dans l'hypothèse où l'explication serait que les investisseurs de 2004 sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui, et que nous nous serions engagés envers ceux-ci, au début du processus, à bloquer le prix du terrain, pourrions nous savoir si tous les autres propriétaires privés sont logés à la même enseigne que la commune.

-Troisièmement, et, vous l'aurez probablement compris au sens de nos questions, nous sommes arrivés à la conclusion que, pour autant qu'un droit de superficie soit autorisé sur l'ensemble d'un étage d'immeuble, le montage juridico-financier envisagé concernant la mise à disposition du terrain est en fait un investissement supplémentaire de la collectivité à hauteur de CHF 2'750'000.-. Or, si là aussi, nous n'avons pas l'intention de faire une opposition de principe à ce "geste", nous pensons, par contre, qu'il est de notre devoir d'élus de nous assurer que cet investissement supplémentaire trouve une compensation dans la concrétisation de ce que la commission de Gestion nomme "une conscience sociale", lorsqu'elle fait état du prix des loyers des logements qui seront construits. Cela nous paraît d'autant plus important lorsque l'on sait le peu de logements vacants dans notre ville au jour d'aujourd'hui.

C'est pour cette raison que nous allons présenter une requête qui mérite la petite introduction chiffrée suivante (rassurez-vous cela sera court et simple):

Selon les comptes 2010, 21 % des contribuables montheysans ont un revenu imposable inférieur à CHF 25'000.- par an et 34% ont un revenu imposable qui se situe entre CHF 25'000 et 50'000.-. Cela fait 55% des contribuables en dessous de CHF 50'000.-, parmi lesquels figurent, bien entendu, des familles.

En parallèle, le coût global du projet Trolietta est estimé, nous dit-on, à CHF 103 millions. La commune investit CHF 12'750.000.-, et cela c'est si on admet que le terrain n'a pas augmenté en 7 ans. L'investissement de la collectivité est donc d'un peu plus de 12 % du tout.

Se fondant sur ce ratio, notre groupe demande donc au Conseil municipal qu'il s'engage à ce que 10% des logements qui seront construits répondent aux besoins et correspondent aux moyens financiers des 55% des contribuables montheysans dont le revenu imposable est inférieur à 50'000.- par année. Il va de soi que nous laissons le soin à notre administration de déterminer précisément quel type de logement notre ville a besoin.

Afin de donner plus d'impact à ce souhait, nous proposons au Conseil général qu'il se détermine sur notre demande en acceptant de procéder à un vote de principe.



Certes, cette question n'est pas à l'ordre du jour, mais les CHF 2'750'000.- d'investissements supplémentaires non plus!

En conclusion, le groupe Gauche Plurielle, dans sa majorité, accepte l'entrée en matière et acceptera le crédit de paiement de 4 Mio. Il demande en outre formellement au Conseil général de se déterminer, par un vote de principe, sur la question suivante:

"Le Conseil général est d'avis que le Conseil municipal doit s'engager à ce que 10% des logements qui seront construits dans le complexe "Ilot Trollietta" répondent aux besoins et correspondent aux moyens financiers des 55% des contribuables montheysans dont le revenu annuel imposable est inférieur à CHF 50'000.-.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Claude Berger (EPM)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, le groupe de l'Entente a décidé d'accepter l'entrée en matière et fera part de ses remarques à l'occasion de la présentation officielle de la Municipalité.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci M. Berger. La parole est toujours au Conseil général. S'il n'y a pas de prise de parole, je passe la parole au Conseil municipal.

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Mesdames et Messieurs, c'est effectivement un dossier qui est d'une importance essentielle pour la Ville. Par la force des choses et à notre corps défendant, il est à bout touchant depuis plusieurs années. J'aimerais, en souriant, dire à Mme Desponds que cette expression-là je l'avais aussi utilisée pour un autre dossier qui était celui de l'acquisition des terrains Giovanola qui a pris beaucoup de temps. Je peux vous dire que le jour où la décision du Tribunal Fédéral nous sera notifiée, j'aurai le même sentiment que le jour où je suis sorti du registre foncier avec l'extrait des parcelles ex-Giovanola au nom de la Ville.

Sans refaire l'historique, je dirai simplement deux mots pour situer les choses. C'était un acte politique fort, Mme Desponds l'a rappelé. Cela n'avait pas fait l'unanimité, on s'en souvient. C'était une volonté très claire que nous avions à l'époque de marquer la « riposte urbaine » pour éviter ce démantèlement du centre-ville et redonner du corps à cette avenue de la Gare. Un des premiers résultats obtenus est le fait qu'une des grandes surfaces commerciales qui avait un projet du côté de Collombey l'a mis en veilleuse.

Deuxième élément, il y avait aussi une action urbaine. Cela répond à la préoccupation qui est la vôtre. En effet, il y a huit ou dix ans, quand le projet a été porté sur les fonds baptismaux, on parlait moins de cette opportunité de densifier le centre-ville avec tout ce que cela implique comme effets induits.

Aujourd'hui, on se rend compte avec le recul et surtout avec la situation tendue sur le marché du logement à Monthey que nous étions en plein dans le tir. L'urgence, aujourd'hui, je vous le concède, n'est pas seulement l'aspect économique et commercial de la ville de Monthey, mais la problématique du logement. Ce sont plus de 100 logements qui seront à disposition des habitants de Monthey ou de ceux qui veulent venir s'y établir, et qui par la force des choses, en libéreront d'autres. Cela devrait donner un peu de détente à ce marché du logement. Notre démarche à l'époque, et lorsqu'on a voté au Conseil général l'acquisition de cette parcelle, était une affectation telle qu'elle avait été définie dans le cadre de ce projet.



S'agissant des questions plus pratiques et concrètes posées par Mme Desponds, il est intéressant de savoir ce qu'impliquent les montants. Je rappelle que la commune de Monthey dans ce dossier ne s'est pas comportée comme un investisseur ordinaire. Il y a eu tout un vécu qui fait que le partenaire souhaité à l'époque n'a pas eu l'engagement au niveau de l'ampleur qui était prévue. Il a donc fallu, pour la viabilité du projet, faire cette démarche de dire qu'on postpose le montant de CHF 2,7 millions, c'est-à-dire qu'on ne va pas le récupérer aujourd'hui. Il fera l'objet d'une garantie bancaire, tout simplement une cédule hypothécaire postposée. Je vous rappelle l'exemple, qui nous a éclairé dans ce domaine, de la surface commerciale en question, la Migros pour ne pas la nommer, qui a racheté les locaux de la Verrerie qu'elle occupe actuellement 15 ou 20 ans après. C'est exactement cette démarche-là qui devrait se réaliser.

Il est vrai qu'il n'y a pas eu d'adaptation du montant, mais c'est exactement la même situation qui a prévalu et qui prévaut aujourd'hui pour les propriétaires privés qui, eux, vont postposer à hauteur de 10%. Ils sont donc dans la même situation pour ce pourcentage-là. Effectivement, la valeur n'a pas été augmentée. Dans le calcul de ce que cela implique au niveau de la commune, il y a les 10 millions (montant forfaitaire) qui sont une participation de cette dernière à hauteur de ce montant-là pour ces 218 places. Il faut y ajouter le prix du terrain de 2,7 millions.

On a fait un petit calcul concernant les frais administratifs liés à cette acquisition. C'est le seul élément du dossier où la Commune aura besoin d'un notaire. Le responsable Losinger est tout à fait ouvert à la discussion, mais cela implique aussi d'autres investisseurs institutionnels. On a compté au plus lourd. Si la Commune peut obtenir une part de PPE sur l'ensemble de l'opération, ce sont des frais à hauteur de CHF 85'000. --, registre foncier compris. Il faut y englober l'étude d'impact établie lors de l'établissement du plan de quartier, un peu plus de CHF 70'000. --. Il y a une participation aux frais de remembrement de l'ensemble du quartier Trollietta et Coppet, une facture de l'ordre de CHF 60'000. -- que l'on ventile au pro rata des surfaces des parcelles. Pour Trollietta cela fait CHF 13'940. --, soit CHF 10'000. -- plus CHF 2'860'000. --. Mais, et selon le rapport établi par notre architecte de Ville, il faut garder à l'esprit que la mise en œuvre du projet donnera lieu aux rentrées suivantes : la surface désaffectée de la rue de la Verrerie reviendra à la Commune, c'est une contre-valeur à hauteur de CHF 400'000. --, l'ensemble du projet va générer des taxes SI, Travaux Publics, UBC, à hauteur CHF 1'529'857.40. Cela a fait l'objet d'une décision du Conseil puisque le responsable du projet nous avait demandé dans quelle mesure on pourrait envisager un geste à ce niveau-là. La Commune a dit « non » et va simplement définir et préciser ce montant pour qu'il ait une portée forfaitaire, mais c'est un montant de CHF 1,5 millions qu'on récupère à travers des taxes.

Une dernière démarche très significative. Notre architecte de Ville, dans le cadre des dernières discussions, (puisque la signature du contrat est liée à un préavis que doit nous donner la délégation Bâtiment et Urbanisme sur toutes les servitudes qui font partie intégrantes de ce projet) a obtenu la gratuité des travaux de surfacage « de la rue du Coppet ». C'est une économie en faveur de la Commune de CHF 1,2 millions, somme qui avait été initialement prévue en termes d'aménagements extérieurs lors d'une séance du Conseil municipal du 18 janvier 2010. On voit à travers cette démarche le coût réel de l'implication de la Commune dans cette opération.



Un autre élément sur lequel j'aimerais beaucoup insister. On n'a pas de peine à comprendre vos préoccupations. Je me remets en mémoire l'intervention d'une de vos anciennes collègues, Mme Roh, qui au début des années 2000 s'inquiétait au niveau de la problématique du logement. En 2003, selon un dossier établi par le journal *Bilan*, Monthey avait les loyers les plus bas de toute la Suisse romande. Evidemment, cela n'est plus le cas. D'un autre côté, je vous rappelle quand même qu'on est dans un marché du logement extrêmement fluctuant. Entre le moment où vous prenez une décision et le moment où cette décision opère, il y a forcément un laps de temps considérable.

À l'époque, où on avait ces loyers extrêmement bas, on avait aussi une situation qui faisait de Monthey une zone sinistrée. En terme de rating de localisation, vous n'aviez pas une caisse de pension qui venait investir à Monthey. On avait, selon les statistiques des SI de l'époque, plus de 600 logements inoccupés. Vous aviez une caisse de pension, celle de Novartis, qui bradait littéralement tous les immeubles qu'elle avait à Monthey.

A partir du moment où vous amorcez ce renversement de situation, pour sortir de ce marasme, il a fallu forcément (et là les circonstances nous ont bien aidé puisque la situation sur l'Arc lémanique fait que les gens viennent se replier chez nous) redevenir attractifs pour les investisseurs et les caisses de pension. Je vous rappelle que l'un des investisseurs que je peux citer ici car il est là depuis le début et ne nous a pas fait faux bond, c'est la caisse publique de l'Etat du Valais, a des objectifs de rendement. Il y a donc des calculs de rentabilité qui ont été opérés.

Lorsque le projet a commencé, on voulait faire toute l'opération avec les caisses publiques valaisannes. À un moment donné, il y avait la solution de splitter à ce projet. Cela aurait été extrêmement facile, car vous trouviez aisément des investisseurs pour des montants inférieurs, mais avec un projet qui n'était plus un projet d'ensemble. A ce moment-là, on était dans une opération ordinaire, type promotion privée avec des constitutions de PPE et des ventes. J'insiste beaucoup là dessus : la Commune s'est beaucoup impliquée pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de PPE, mais que du locatif. Les investisseurs institutionnels se sont engagés dans ce sens et sont en cours de négociation maintenant. Cela devrait se finaliser prochainement, selon le responsable de Losinger, M. Thomas, qui est ici ce soir et que je salue. Ce n'est pas une petite affaire. Il n'y aura pas de vente d'appartement, c'est uniquement du locatif. Cela correspond à une volonté de notre population, même s'il y a aussi passablement de gens qui ont une villa sur le Coteau et qui souhaiteraient venir s'installer en Ville, mais pour devenir propriétaires. Cela ne sera pas possible. Cette démarche-là est réservée aux promotions privées, il y a en a suffisamment. La Commune a chapeauté la démarche sur un plan philosophique en disant: "on veut du locatif".

Votre proposition, il est exclu que je m'y engage. Le contrat avec les partenaires n'est pas encore signé. Cet objectif de rendement, je ne sais pas comment on pourrait l'atteindre si, effectivement, on s'en tenait à cette fourchette des 10%.

Vous l'avez dit de manière élégante. J'ai bien compris qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause le projet parce qu'alors là c'est sûr qu'on restera à bout touchant encore longtemps ! Très franchement, cette démarche n'est pas réaliste en l'état des choses, car on a déjà passé par tous les états d'âme pour ce dossier-là. A un moment donné, il a fallu assurer sa viabilité économique, on l'a fait à travers ces démarches que vous avez relevées vous-mêmes. Aujourd'hui, il y a une question d'équilibre. Si cette exigence-là intervenait, je doute fort que nos partenaires le soient encore ces prochaines semaines.



Cette proposition, tout en comprenant vos préoccupations, je ne peux pas l'intégrer à ce stade du dossier.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, nous passons d'abord à l'entrée en matière et ensuite à la discussion de détail.

Y a-t-il des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail. La parole est au Conseil général.

**Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Monsieur le Président, chers Collègues, je me réfère au plan de quartier de Coppet-Trollietta homologué par le Conseil d'Etat sur lequel est figuré 6'657m<sup>2</sup> de surface commerciale. Selon ce règlement, le secteur est en classe de secteur A du règlement communal art.49 qui fixe les minima en cases de stationnement. On doit se référer aux normes VSS qui dit que pour 5'000 m<sup>2</sup> de surface commerciale, il faut entre 14 et 16 places de parc pour 100m<sup>2</sup>, soit entre 700 et 800 places de parc. On peut en déduire, par rapport à la détermination du besoin, en fonction de l'accessibilité aux transports publics, etc. que, même si on réduit à 50% ce nombre de places, on en est encore à 350 ou 400 places pour le commerce. Je ne sais pas où sont ces places de parc pour les nouvelles surfaces commerciales qu'on va construire ?

Merci de me répondre.

**Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)**

Mesdames, Messieurs, ma question s'adresse à la Municipalité.

Monsieur Mariétan, vous avez bien dit que tous ces logements seraient des logements locatifs, mais quel est le garde-fou pour se prémunir que ces logements ne soient pas vendus un jour ou l'autre petit à petit, comme on a déjà eu vu ce genre de morcellement se faire par la suite ? Y a-t-il une garantie quelconque ? Est-ce qu'il y a un moyen de mettre quelque chose au RF pour une durée plus ou moins longue qui bloque ou pas du tout ?

C'est juste une petite question légale.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Monsieur le Président, voulez-vous déjà répondre à ces deux questions ?

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Je commence par la question la plus simple. Garantie dans ce domaine : le droit suisse reste assez libéral, la propriété reste quelque chose d'assez intangible. Cependant, aujourd'hui, la garantie absolue n'est pas possible. Dans la mesure où des investisseurs se lancent dans cette opération, la garantie est alors plutôt la qualité des partenaires. C'est toute la différence qu'il y a uniquement avec un promoteur qui a un objectif de rendement ou qui veut faire une opération sur court terme.

On ne peut pas exclure que, dans 10 ans, selon le retournement du marché, (si les bourses prenaient des couleurs extraordinaires) il y ait un retournement inverse qui s'opère. A ce niveau-là, on ne peut pas avoir de garantie sur la durée. Le risque est d'avoir un retournement de situation catastrophique et qu'on revive ce qu'on a vécu fin 1989 début 1990 où la situation en ville de Monthey a fait que le marché de



l'immobilier s'est effondré et que les caisses de pension cherchent à se délester. Il est impossible d'envisager des garanties.

Concernant les places de parc, Monsieur Martenet, cette question est apparue dans les discussions. J'aimerais rappeler une première chose. L'implication de la commune, à hauteur de 10 millions, date d'un certain nombre d'années, puisque dans les deux derniers budgets le montant y était déjà prévu. C'est donc une participation forfaitaire.

On s'était posé la question, au départ, du prix des places de parc. Néanmoins, avec le temps qui passe, il s'avère qu'aujourd'hui, selon des appréciations qui sont faites par nos services techniques, le prix de revient d'une telle construction en zone urbaine est d'environ CHF 50'000. -- par place de parc. Les choses évoluent vite. On a un exemple récent de la ville de Sierre (que j'avais cité) avec le parking du Bellevue. On se rend compte que le coût de la place de parc est aujourd'hui supérieur. Le temps qui a passé fait qu'aujourd'hui c'est plutôt nous qui faisons une bonne affaire parce que, dans l'intervalle, il y a eu un renchérissement. Par conséquent, on en bénéficie.

Si on part de l'idée qu'une place de parc a un coût de l'ordre de CHF 50'000. --, la valeur réelle du parking serait de CHF 10,9 Mio, selon l'estimation de nos services techniques.

Dans l'hypothèse d'un calcul achat des surfaces commerciales, à savoir d'une contribution qui serait de l'ordre de CHF 4'000. -- par place de parc manquante, la somme compensatoire totale, mais ce n'est pas la philosophie de la démarche, serait de CHF 872'000. --. Il apparaît, au vue de ces chiffres, que compte tenu du temps qui passe, la valeur du parking telle que nous la payons aujourd'hui (10 Mio) inclut cette compensation. À ce niveau là, le financement du projet, en fixant la valeur de vente à 10 millions, a largement pris en compte et à sa charge l'aspect compensatoire réglementaire des places de parc commerciales, puisque selon le petit calcul que je viens de vous faire, on se situerait à hauteur de CHF 900'000. --. Mon complice dans ce dossier, que vous connaissez, a eu une astuce bienvenue. Il avait eu la perspicacité de solliciter de la part de la Migros la signature d'une convention qui nous donne la gestion sur l'ensemble du parking Migros. Ceci est une autre problématique et je ne désire pas rentrer dans ce débat. Une estimation vient d'être faite par M. Bruchez d'une valeur de rendement des 218 places du nouveau parking à hauteur de CHF 190'000. --. On aura la gestion de l'ensemble du parking, c'est-à-dire 700 places environ. Il s'avère que c'est un levier assez extraordinaire. C'est une démarche que j'ai fait en sorte de concrétiser et, nous avons une convention avec la Migros qui fait que, selon des modalités que nous devons encore définir, nous aurons la gestion complète de l'ensemble du parking.

#### **Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Le règlement communal dit qu'en cas où le propriétaire ne peut pas aménager des places de parc pour des raisons techniques sur son terrain, on peut soit payer une taxe ou les construire ailleurs. Vous n'avez pas du tout répondu à ma question. Où sont les places de parc que le commerce doit construire ou est-ce que sont celles que nous on achète pour le commerce ? C'est cela ? D'accord, merci.

#### **Intervention de Mme Sandrine Despods (GP)**

Je ne sais pas si c'est le moment de prendre la parole ? Je ne sais pas s'il y aura une discussion de clôture, mais j'ai quand même demandé un vote de principe ! J'aimerais au moins que le Conseil général se prononce sur la question de savoir s'il est d'accord ou pas de procéder à un vote de principe. On a la chance d'avoir des



oreilles attentives et averties dans le public, on a l'occasion de faire passer un message, est-ce que le Conseil général est prêt à passer à un vote de principe, oui ou non ? Même si on a bien compris que M. Mariétan ne pourrait pas forcer la main aux investisseurs.

Est-ce que vous voulez qu'une partie des loyers soient assurément accessibles pour la population monthaysanne et non pas des loyers accessibles à des gens qui viendraient de l'extérieur et qui ont des salaires supérieurs à ceux de notre ville.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Madame Desponds, vous savez que le règlement stipule qu'on ne peut pas voter sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour. On aurait pu le mettre avant le début de la séance. Il est clair que c'est le Conseil général qui est souverain. Nous avons la réponse du Président, mais si le Conseil général pense qu'il peut se prononcer sur une question aussi importante, avec un engagement aussi important sans être préparé, je n'ai pas de problème.

**Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)**

Je comprends la préoccupation de Mme Desponds. Je rejoins les paroles du Président. Qu'est-ce que nous apportera un vote de principe ? On est tous conscient qu'il faudrait des loyers sociaux à Monthey. De toute façon, un vote de principe ne va pas nous garantir qu'on aura des loyers modérés dans ce quartier Trollietta !

Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt développer, je vous donne du travail, un postulat dans un prochain Conseil qui parle de créer un endroit à logements sociaux et aller de l'avant avec ce projet ? Ce vote de principe, qu'on aille dans un sens ou dans un autre, on n'empêchera pas les investisseurs de faire ce qu'ils veulent.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Pour répondre à Mme Anderau, ne vous inquiétez pas, cela va venir ! Mais, là, on a un projet ! On a des appartements qui vont arriver. Est-ce qu'on ne pourrait pas juste commencer par exprimer une volonté ? On ne va pas discuter toute la soirée là-dessus ! Ceux qui veulent se prononcer se prononcent. Notre groupe s'est prononcé et c'est tout !

**Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

J'aimerais féliciter Mme Desponds et son groupe pour le travail pour les idées et la volonté de faire quelque chose pour les plus démunis. Heureusement que la Gauche s'occupe de cela ! Pour une fois ! Mais, j'ai un problème de forme. Vous arrivez avec pleins de chiffres intéressants et, on doit décider en trente secondes sans avoir le temps de discuter et d'étudier ces chiffres. C'est systématique, on arrive avec des règlements et on n'a pas idée de nous envoyer cela à l'avance pour qu'on puisse les étudier !

Je ne peux pas me prononcer sur quelque chose que je n'ai pas étudié.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Est-ce que le groupe de l'Entente veut prendre la parole ?

**Intervention de M. Roland Dousse (EPM)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Mme Desponds propose tout simplement d'indexer les loyers aux futurs revenus des bénéficiaires. Je pense que ces revenus étant variables, il faudra engager du personnel à la commune pour tenir compte de la nomination du chef d'équipe qui gagne CHF 1'000. -- de plus par



mois, de manière à pouvoir récupérer une part sur le loyer habituellement fixé par le contrat de départ. Je crois que cela est quasiment ingérable parce que le revenu est, par définition, extrêmement variable. Je pense qu'à l'administration fiscale de la Commune, on connaît de telles situations. J'abonde dans le sens de M. Cachat. Il est clair qu'on n'a jamais voté ici une proposition, même intelligente, sans en avoir étudié le contenu.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Dousse. Une autre prise de parole sur ce sujet ?

Si ce n'est pas le cas, la décision est claire, nous ne voterons pas sur cette requête de la Gauche Plurielle et, s'il le faut, on mettra ce point à l'ordre du jour, pour une prochaine séance du Conseil général. Il y a aura dans ce cas un rapport sur ce sujet, de manière à ce que les conseillers puissent se faire une bonne opinion.

Nous continuons donc le débat sur la demande de crédit de CHF 4 millions. Y a-t-il encore une prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, j'engage directement la discussion finale. Est-ce que les chefs de groupe ou quelqu'un veut encore prendre la parole ? Dans ce cas, nous passons au vote de la demande de crédit de paiement de CHF 4 millions pour l'acquisition d'un parking public souterrain dans l'Ilot Trollietta.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la demande de paiement de CHF 4 millions pour l'acquisition d'un parking public souterrain dans l'Ilot Trollietta, je vous prie de vous lever.

Si vous refusez la demande de crédit, je vous prie de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

**La demande de crédit est acceptée par 35 oui, 0 non et 14 abstentions.**

**5. Développement du postulat de M. Calamo visant à assurer une permanence en matière de garde d'enfants lors des vacances scolaires**

**Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil communal, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, Chers collègues,

Lors de la séance du 8 novembre 2010, je déposais un postulat, au nom du groupe démocrate-chrétien, visant à assurer une permanence en matière de garde d'enfants lors des vacances scolaires.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, si vous me permettez, faire un petit préambule pour expliquer dans quel contexte s'inscrit ma démarche, car ça me semble important.

Tout d'abord, je rappelle qu'au cours de ces 40 dernières années, la société a énormément évolué. Alors qu'il n'y a pas si longtemps, la grande majorité des mères de famille étaient femmes au foyer, aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas. De très nombreuses femmes qui ont accompli une formation professionnelle, ou qui ont fait des études, veulent continuer à exercer une activité professionnelle après la maternité, le plus souvent à temps partiel, ce qui est parfaitement légitime.

Une étude réalisée sur mandat des bureaux romands de l'égalité entre hommes et femmes, en 2002, montre que les investissements consacrés aux structures d'accueil de la petite enfance engendrent des bénéfices, et que c'est au contraire la pénurie de celles-ci qui génère un manque à gagner considérable pour la



collectivité, pouvoirs publics compris. Dans cette étude, il a été possible de calculer que la totalité des bénéfices dépassait largement les coûts puisque les crèches examinées en Suisse romande rapportent, pour un franc investi, en moyenne trois francs à la collectivité et un franc aux pouvoirs publics au titre de recettes fiscales.

Cette étude a également mis en évidence le fait que les retombées pour la collectivité dépassent largement le cercle des personnes les plus concernées, les parents, les enfants et le personnel des crèches. Les contribuables, dans leur ensemble, ainsi que les entreprises en bénéficient aussi.

D'autre part, il faut bien avoir conscience qu'aujourd'hui, il y a de nombreuses familles monoparentales, et les personnes qui élèvent seules leurs enfants n'ont souvent pas la possibilité de travailler à temps partiel.

Et enfin, pour terminer mon préambule, je me permets de rappeler qu'il y a également de nombreuses familles au sein desquelles les deux parents exercent une activité professionnelle, et cela non pas par plaisir ou par ambition personnelle, mais tout simplement parce que, malheureusement, le revenu d'un seul conjoint ne suffit souvent plus à nourrir une famille. Aujourd'hui, en Suisse, les familles de la classe moyenne qui dépendent d'un seul salaire vivent très souvent dans la précarité.

La crèche-garderie La Tonkinelle, qui comprend également une nurserie de 10 places pour les enfants de 2 à 12 mois, a une capacité totale d'accueil de 85 enfants, jusqu'à l'âge de 5 ans et demi. Chaque groupe vit dans un lieu adapté à ses besoins spécifiques, tout en étant encadré par une équipe éducative spécialisée dans le domaine de l'enfance. Depuis de nombreuses années, cette institution est très appréciée pour la qualité de l'accueil et son professionnalisme. La qualité de la prise en charge des enfants a encore été améliorée en 2008, avec l'aménagement du service de l'enfance dans un nouveau bâtiment flambant neuf, fonctionnel et ludique, avec des locaux qui ont été pensés dans les moindres détails pour le bien des chérubins.

D'une manière générale, j'estime que la politique de l'enfance, telle qu'elle est menée à Monthey depuis de nombreuses années, est une bonne politique. S'agissant des décisions qui ont été prises par la Municipalité en 2010 en faveur de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE La Tartine et de la création d'une cantine scolaire, je m'étais du reste plu à relever, lors de l'examen du budget 2011, que ces décisions visent à répondre au mieux à la problématique actuelle des familles montheysannes. Mais malgré tout, je suis convaincu qu'il y a encore quelque chose à améliorer afin que cette structure d'accueil de la petite enfance réponde encore mieux aux besoins réels des familles.

Si on observe le planning des fermetures de La Tonkinelle en 2011 (vacances, congés et ponts), on s'aperçoit que notre crèche communale ferme ses portes durant six semaines complètes par année, deux semaines dans la période de Noël-Nouvel An, et quatre semaines en été. Pour un service communal à caractère social tel que celui-ci, le groupe DC estime que 6 semaines de fermeture par année, c'est trop ! Cette situation pose problème à des parents qui doivent travailler lorsque cette institution est fermée, et qui n'ont pas de parenté proche ou d'amis disponibles pour les dépanner.

A ma connaissance, d'après le Code des Obligations, tout employé à droit à quatre semaines de vacances par année au minimum, dont deux consécutives, et dans certaines branches, selon les conventions collectives de travail en vigueur, ce minimum est de cinq semaines par année. Cette situation avait déjà interpellé Mme Patricia Casays, une collègue de la précédente législature, qui avait adressé une



question écrite à la Municipalité en septembre 2006, en disant, je cite : « La pause estivale est une période appréciée de tout un chacun lorsque les conditions sont optimales pour jouir de son temps et de ses loisirs. Malheureusement, il en va tout autrement lorsque vous êtes maman d'un ou de plusieurs enfant(s) et que vous devez travailler. Là, la vie se complique étant donné que pendant quatre semaines, toutes les portes des structures d'accueil de la petite enfance de notre Ville sont closes ».

Je n'ai strictement rien contre les enseignants, mais force est de constater que parmi les parents qui doivent placer leurs enfants à La Tonkinelle, il n'y a guère que les enseignants qui ne sont pas gênés par ces quatre semaines de fermeture en été... En réalité, il y a très peu d'actifs qui peuvent se permettre de prendre quatre semaines de vacances consécutives durant l'été. S'agissant des deux semaines de fermeture lors de la période de Noël-Nouvel An, il semble que cela ne pose pas ou peu de problème(s). Mais je vais y revenir.

Puisque nous nous penchons ce soir sur la problématique des fermetures annuelles de notre crèche communale, je pense qu'il est intéressant de faire une comparaison entre la situation montheyenne et celles des trois autres villes du Valais romand, qui sont des communes comparables à la nôtre. J'ai pu obtenir les informations suivantes. Je vous le dis d'emblée, cette comparaison avec les trois autres villes du Valais romand me conforte dans mon idée.

#### Sierre

La crèche-nurserie de L'Europe reste ouverte entre Noël et Nouvel-An, mais ferme 2 semaines en été.

#### Sion

La crèche « Pré-Fleuri » reste ouverte entre Noël et Nouvel An, mais ferme 3 semaines en été (en 2011, du 4 au 22 juillet).

La crèche « Croque-Lune » reste également ouverte entre Noël et Nouvel An, mais ferme 3 semaines en été (en 2011, du 25 juillet au 12 août).

Les crèches « Pré-Fleuri » et « Croque-Lune » ferment donc en alternance en été, et il y a une possibilité de « dépannage » entre les deux crèches lorsque l'une des deux est fermée.

La crèche-nurserie « La Pouponnière Valaisanne » est ouverte toute l'année (excepté les week-ends et les jours fériés officiels).

#### Martigny

Les crèches « Galopins », « Gavroche » et « Tournesol », ainsi que la nurserie, ferment 2 semaines en été et 2 semaines en hiver.

Cette comparaison entre la situation montheyenne et celle de trois autres communes valaisannes de plus de 10'000 habitants m'incite à faire le constat suivant.

Tout d'abord, je dirais que Monthey est une ville phare dans bien des domaines, notamment en matière de structures d'accueil de la petite enfance, puisque c'est en 1977 déjà que La Tonkinelle a vu le jour. Mais alors que Monthey était avant-gardiste au niveau de la petite enfance il y a une trentaine d'années, on constate que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Comme vous pouvez le constater, que ce soit à Sierre, à Sion ou à Martigny, il n'y a aucune crèche qui ferme un mois complet en été. A mon sens, ce n'est pas un détail anodin ! Il s'agit donc d'une spécificité montheyenne; on possède une institution indispensable pour la population, on la ferme pendant un mois complet



en été, et on ne se pose même pas la question de savoir comment les parents vont faire pour se débrouiller durant cette période, avec tous les inconvénients que cela comporte ! Je ne pense pas qu'entre Sierre et Monthey, la problématique des familles soit si différente. Et je trouve très intéressant le fait qu'à Sion, on a pris la décision, avant-gardiste à mon sens, de faire en sorte que deux crèches ferment leur porte en alternance pour la pause estivale, de manière à pouvoir accueillir des enfants de l'autre institution. J'espère qu'un jour nous connaissons ce type de possibilité également à Monthey, puisque dans la planification financière 2011 - 2014, il est prévu de créer deux structures d'accueil de quartier, pour les 0 à 4 ans, ainsi qu'une structure d'accueil à Choëx pour les 0 à 12 ans.

Avant d'énumérer les mesures concrètes que nous proposons, et afin d'éviter tout malentendu, je tiens à préciser que la mise en place des mesures que nous proposons ne vise en aucune manière à péjorer les conditions de travail du personnel de la Tonkinelle. Il n'est pas des tout questions de remettre en cause les fermetures du week-end et des jours fériés, et il n'est pas non plus question de diminuer la durée des vacances auxquelles a droit le personnel de La Tonkinelle. La mise en place des mesures que nous proposons entraînera simplement quelques changements d'organisation.

Estimés collègues, avec le présent postulat, le groupe DC propose à la Municipalité les trois mesures suivantes :

1<sup>ère</sup> mesure : Réduire la durée de la fermeture estivale de la crèche communale de quatre à deux semaines.

Nous sommes d'avis qu'il serait judicieux de laisser La Tonkinelle ouverte durant tout le mois de juillet, et de faire une pause estivale les deux premières semaines d'août, puisque c'est une des deux périodes de l'année où il y a le plus grand nombre d'actifs en vacances (c'est notamment le cas de la quasi-totalité des employés de la construction).

2<sup>ème</sup> mesure : Engager au minimum une éducatrice (ou un éducateur) supplémentaire de la petite enfance, à 80%, de manière à pouvoir assurer deux semaines d'ouverture supplémentaires durant l'été.

Cette option « un poste supplémentaires à 80% pour deux semaines supplémentaires d'ouverture par année », ce n'est pas une invention du groupe DC, c'est le résultat d'un calcul qui a été effectué en 2007 par la Service de l'Enfance.

Et 3<sup>ème</sup> mesure : Etudier la question de savoir s'il faudrait oui ou non assurer un service de garde entre Noël et Nouvel An (éventuellement avec un effectif réduit au niveau du personnel).

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il semble que la fermeture de La Tonkinelle durant deux semaines entre Noël et Nouvel-An ne pose pas ou peu de problème(s), mais je n'en suis pas certain. Quand on sait que les crèches sierroises et sédunoises restent ouvertes durant tout l'hiver, et que cette décision de les maintenir ouvertes n'a sûrement pas été prise à la légère par les autorités concernées, on peut quand même se poser la question...

En cas de décision d'ouvrir l'institution, non seulement deux semaines supplémentaires en été, mais également entre Noël et Nouvel-An, il faudra probablement créer deux postes supplémentaires.



Mes Chers Collègues, j'espère que mes explications vous auront parues claires et convaincantes, et je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Mesdames et Messieurs, si vous acceptez le postulat de M. Calamo au nom du groupe PDC visant à assurer une permanence en matière de garde d'enfants lors des vacances scolaires, je vous prie de vous lever.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**Le postulat de M. Calamo au nom du groupe PDC est accepté par 46 oui et 1 abstention.**

**6. Réponse au postulat de M. Pierre-Alain Martenet portant sur la création d'une nouvelle route de délestage au Nord de la ville et de l'emplacement de la caserne des pompiers**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre au postulat de M. Pierre-Alain Martenet déposé au nom du groupe EPM le 8 septembre 2009 et accepté par la majorité du Conseil général le 14 décembre 2009. La parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. E. Widmer, vice-président de la municipalité**

Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la réponse au postulat de M. Pierre-Alain Martenet portant sur la caserne des pompiers avait trait aussi à plusieurs domaines : la route, etc. C'est un postulat de deux pages. En séance du 21 décembre 2009, le Conseil municipal a pris connaissance du postulat de M. Pierre-Alain Martenet concernant la caserne des pompiers. Il a donné mandat au dicastère "Aménagement, Urbanisme & Bâtiments" et au service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" d'établir une réponse au postulat de M. Pierre-Alain Martenet. Le service Bâtiments et Urbanisme a enquêté auprès des différents services qui étaient interpellés par le biais du postulat. Il y avait la Sécurité civile, les Travaux publics et Environnement pour la route, et les services Industriels vu que la route proposée se situe dans une zone où nous avons le puits du Boeuferrant.

Une première mouture de notre rapport était déjà prête le 20 août 2010, mais nous n'avions pas toutes les réponses des services parce que les dossiers étaient en train d'être évalués. A ce jour, les réponses que nous apportons au postulat de M. Pierre-Alain Martenet du 14 décembre 2009 relève que l'accès au nord de la ville, aussi bien dans le sens rentrant que sortant, est très mauvais, qu'aucune mesure n'a été prise pour améliorer les choses depuis la réalisation des centres commerciaux sur la commune de Collombey-Muraz. Il en résulte que la route des Aunaires est saturée et de nombreux accidents ont lieu et, ceci proche d'un quartier d'habitations, que la route du Clos-Donroux est engorgée. Finalement, il est indiqué que la commune de Collombey projette la construction d'une nouvelle route pour contourner Collombey-Le-Grand et accéder à la zone industrielle. M. Pierre-Alain Martenet relève également que le projet de construction d'une nouvelle route existe. Il consiste à relier le giratoire Satom au carrefour route des Aunaires - rue Monthéolo en passant par la patinoire. Il relève ainsi également que ces projets modifieraient passablement le système de circulation à l'est de la ville, lui permettant de cette manière d'envisager un nouvel emplacement pour la caserne des pompiers. Il ressort ainsi du postulat de M. Pierre-Alain Martenet, sur la base



du croquis qu'il avait annexé, une proposition d'aménagement de la caserne des pompiers dans le secteur Pré-Loup, soit sur les parcelles 3521 ou 3525.

### **Analyse**

#### Sous l'angle du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions"

À l'analyse, sous l'angle du service Bâtiment et urbanisme, et sous l'angle du plan de zone, le secteur visé par M. Pierre-Alain Martenet pour la réalisation de la caserne de pompier n'est pas affectée en zone à bâtir. De plus, ces parcelles sont relevées d'une prescription de protection des zones de captage du puits du Boeuferrant. Sous l'angle de la planification agricole cantonale et fédérale, ces terrains font partie intégrante de la zone d'assolement. Une requalification en zone à bâtir d'utilité publique de ces bien-fonds impliquerait une compensation de ladite surface d'assolement sous réserve de l'acceptation de l'Administration fédérale. Ainsi, il y aurait eu préalablement la mise à l'enquête d'un projet de construction de la caserne des pompiers de procéder à une mise en zone de ce secteur assorti d'un rapport explicite de la cause du besoin à cet endroit.

#### Sous l'angle du service "Sécurité civile"

##### Objectifs du projet.

La réalisation d'une nouvelle caserne du feu doit prendre en compte tous les besoins actuels et prévisible de manière à ce que cette réalisation soit encore parfaitement opérationnelle en 2050. Il ne s'agit pas seulement de combler les lacunes actuelles, mais d'élargir la réflexion afin de s'inscrire dans la stratégie cantonale, voire fédérale, de tenir compte de l'évolution prévisible de la ville, de tenir compte des aspects régionaux et des synergies possibles.

##### Définition des surfaces nécessaires et choix de l'emplacement

Cette opération a été menée en collaboration avec le dicastère Bâtiments et Urbanisme. Il est à noter que toutes les parcelles disponibles pouvant accueillir une caserne ont été répertoriées, déjà en 2005, et une analyse complète de chaque parcelle a été effectuée. Cette analyse s'est portée sur les points suivants, à savoir : l'implantation, les dimensions, l'affectation du terrain, les axes routiers disponibles, les accès, les dangers, l'environnement (proche des magasins, centre ville, etc.) et les extensions possibles.

Concernant la zone de Pré-Loup, cet endroit se trouve carrément dans la zone inondable du Rhône, avec une nappe phréatique très proche du sol. De plus, cette zone est en plein dans l'axe des courants en cas d'événement chimique. Ces parcelles n'ont donc pas été retenues. Pour information, nos réflexions concernant les parcelles ont été présentées à la municipalité de Monthey, au site chimique, à la commission « Bâtiments & Urbanisme » du Conseil général.

##### Etude des collaborations

###### Cimo

Des discussions conduites avec Cimo (CSI-C) ont déjà débouché sur une révision et un renforcement de la convention de collaboration. La nouvelle version est en vigueur pour l'essentiel depuis janvier 2007, avec une annexe supplémentaire relative à la mise en commun de véhicules, qui est entrée en vigueur en janvier 2008. Les discussions – menées à l'échelon opérationnel, soit avec MM. Eric-Bernard Meier et Gérard Zufferey – ont également porté sur la réalisation d'une caserne commune aux deux corps. Cimo entre en matière sur cette proposition qui



s'accorde parfaitement avec ses objectifs. La seule réserve exprimée concerne les délais nécessaires à une prise de décision, puisque celle-ci implique non seulement Cimo, mais également les autres sociétés du site.

#### Collombey-Muraz

Des discussions sont menées depuis le début de 2006 avec la commune de Collombey-Muraz, également à l'échelon opérationnel, soit avec MM. Daniel Delaloye, municipal responsable, et Pierre-Louis Jomini, commandant du feu. Sans fermer la porte à une éventuelle collaboration, la délégation de Collombey-Muraz se montre beaucoup plus réservée et évasive. Il nous semble toutefois que l'étude de la nouvelle caserne de Monthey doit tenir compte d'un éventuel regroupement avec Collombey-Muraz et permettre les adaptations ultérieures nécessaires.

#### Massongex

Aucune discussion touchant cet objet n'a été conduite jusqu'ici avec la commune de Massongex. Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, une convention avec les communes de Massongex et de Vérossaz est entrée en vigueur concernant les sapeurs-pompiers. Ces deux communes se sont associées au corps de sapeurs-pompiers de Monthey. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les trois communes sont sous l'entité du CSI-A de Monthey & Environs avec un commandant, un remplaçant et 5 sections (section 1 = périphérie de la ville de Monthey / section 2 = centre ville Monthey / section 3 = coteau de Choëx / section 4 = Massongex / section 5 = Vérossaz). De ce fait, l'étude de la nouvelle caserne de Monthey doit tenir compte du regroupement avec Massongex et permettre les adaptations ultérieures nécessaires.

A relever que la réalisation d'une caserne régionale va dans le sens souhaité par le canton, et qu'elle n'est pas neutre sous l'angle des subventions, celles-ci passant de 30% (le minimum pour un projet « solitaire ») à 40 % (pour un projet commun).

#### Points du postulat concernant l'emplacement du local du feu

La zone proposée par M. Martenet, comme expliqué dans le préambule sous la définition de l'emplacement, se trouve dans une zone inondable et, de plus, dans l'axe des courants. Il est encore judicieux de préciser que les sapeurs-pompiers ne sont que des miliciens. De leur emplacement (travail, maison, etc.), ils doivent se rendre en caserne pour s'équiper afin de partir sur le lieu de l'intervention. Plus la caserne est éloignée, plus le temps d'intervention sera long.

Concernant les synergies, elles sont étudiées depuis des années déjà et cela aussi bien entre les deux cantons, qu'entre les communes et les partenaires éventuels (Tamoil, site chimique, etc.). Concernant un partenariat entre cantons (Vaud et Valais), il n'est pas possible de l'établir en fonction de bases légales totalement différentes. Le canton de Vaud a un établissement cantonal d'assurance (ECA) qui paie l'ensemble du matériel, des équipements et des infrastructures contrairement au canton du Valais qui a un Office cantonal du feu qui donne des subventions sur le matériel, les infrastructures et certains véhicules. Cependant, il est important de préciser que des conventions de collaboration existent entre ces deux cantons concernant notre région pour ce qui concerne les interventions.

Concernant les subventions cantonales, elles seront à 40% puisque nous sommes, pour l'instant, deux partenaires. Si un, voire plusieurs partenaires se rajoutent, le montant de la subvention n'augmente pas. Il est clair que plus il y a de partenaires, plus les coûts seront divisés.



Concernant les subventions sur les autoroutes, elles sont fixes et ne concernent que les centres de renfort « A ». Le fait de construire une nouvelle caserne n'engendrera pas de subvention complémentaire de la Confédération.

Le fait d'avoir les ambulances ou Air-Glacières à proximité du local du feu n'est pas un plus. En intervention, ces deux partenaires se rendent directement sur le lieu de l'événement.

Concernant l'accès sous les voies CFF du Monthéolo, les sapeurs-pompiers ont déjà cette systématique pour tout ce qui concerne les interventions situées en dessous des voies CFF.

Concernant les interventions dans la vallée d'Illiez, pour des raisons de rapidité et de fluidité du trafic (en fonction de nos expériences vécues), nous empruntons toujours l'ancienne route.

Le fait de construire une caserne commune avec le site chimique implique que nous devons être à proximité, d'où le terrain proche de l'entrée principale du site. Les différentes directions des sociétés du site ont été claires dans ce domaine. De plus, si une éventuelle fuite de gaz aurait lieu sur le site, la rapidité de l'intervention prime. Il est judicieux de préciser que, pour la nouvelle caserne, les locaux principaux (centrale, locaux de vie, etc.) seront mis en surpression comme cela se fait déjà dans les casernes professionnelles de Suisse.

Cependant, si le site décidait de ne plus construire une caserne commune avec la ville, une solution de rechange est envisagée.

#### Sous l'angle du service "Travaux Publics & Environnement"

Le service "Travaux Publics & Environnement" relève, sur la base d'une correspondance cantonale du 24 mars 2010, du Service de la protection de l'environnement, qu'aucune route en zone de protection SI et SII ne peut être envisagée. Ce qui revient à dire que la prolongation de la route du Boeuferrant sur le territoire de la commune de Monthey ne peut être planifiée comme ce service l'avait déjà précisé lors de délégations techniques en 2007 et 2008 et ensuite au Conseil municipal en séance du 30 juin 2008.

A ce jour, le service "Travaux Publics & Environnement" a une solution de rechange qui consiste à relier le giratoire de Pré-loup sur la commune de Collombey-Muraz à la route de Champerfou et à la route du Verney au travers d'un nouveau giratoire. Ce projet a fait l'objet de diverses décisions municipales et d'une convention, entrée en force, avec la commune de Collombey-Muraz, sur la base d'une étude des circulations menée par le bureau TEAM +.

Le projet routier est en passe d'aboutir, il a fait l'objet d'une information publique destinée aux riverains et sera prochainement déposé à l'enquête publique.

#### Sous l'angle des "Services Industriels & Développement Durable"

Il est noté que le pompage du Boeuferrant est et restera à l'avenir une ressource en eau essentielle pour la ville de Monthey. La nappe phréatique à cet endroit se situe à altitude d'environ 389m, le terrain fini se situant quant à lui à une altitude de 391m.

Les parcelles 3521 et 3525 (proposées par M. Martenet) se trouvent en zone de protection rapprochée (S) du puits du Boeuferrant. Vu la proximité de la nappe et du puits, toute construction dans cette zone tend à diminuer la protection du puits et par conséquent augmente le risque de dégradation de la qualité de l'eau potable. Les Services "Industriels & Développement Durable" et le Conseil municipal œuvrent de longue date pour accroître le degré de protection de la nappe au



Boeuferrant. Ce projet va à l'encontre d'un développement durable dans le secteur du puits du Boeuferrant et rend caducs les investissements déjà consentis.

L'emplacement choisi par la Municipalité, sur préavis du service "Sécurité civile" pour l'aménagement de la caserne des pompiers, soit la parcelle No 4033, a une altitude de sol de 398m, à cet endroit, la nappe phréatique se situe à environ 390m. Il a donc 8m d'écart alors qu'au Boeuferrant il n'y a que 2m. De plus, ce projet se situe en zone constructible et à plus de 3km environ du puits du Boeuferrant.

Voilà les réponses qui sont apportées par les différents Services aux nombreuses questions que M. Martenet avait soulevées.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Widmer, la parole est à M. Martenet.

**Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Monsieur Widmer, merci beaucoup pour toutes ces réponses. Merci aussi à vos services d'avoir été aussi loin dans chaque domaine. De suite, je n'ai pas de question, il faut que je lise cela tranquillement et, au cas où, je viendrai volontiers vers vous. Je vous remercie encore.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Martenet. Monsieur Alonso, en principe, je passe la parole qu'à la personne qui a posé le postulat, à moins que la discussion générale ne soit demandée.

Nous passons maintenant au point 7 de l'ordre du jour.

**7. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances:**

**7.1 Réponse à la question écrite de M. Eric Borgeaud portant sur la politique de la promotion économique de la ville de Monthey**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Eric Borgeaud lors de la séance du Conseil général du 21 février 2011.

La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

J'ai subdivisé cette réponse en quatre points. La Promotion économique de manière globale (parce qu'il a deux ou trois choses à dire et j'aimerais vous imprégner de quelques préoccupations dans ce domaine), la question des enseignes en ville, le fond de revitalisation de l'artisanat et du commerce et la problématique des cinémas.

La promotion économique

Je voudrai simplement situer les choses dans un contexte historique. Pendant des décennies, la ville de Monthey a vécu au rythme de la grande entreprise chimique (un peu Giovanola et Djeva) qui était le poumon économique de la ville. Le besoin d'une commission de Promotion économique communale s'est fait sentir dans les années 1990 (j'ai parlé tout à l'heure de la crise 1989-1990) en raison d'une situation conjoncturelle locale très particulière. Je n'y reviens pas, si ce n'est pour rappeler que durant cette période-là, la crise immobilière en étant la cause, de



nombreuses entreprises de génie civil et de construction ont quasiment cessé leur activité. C'est à cette époque qu'on a vécu la fusion Ciba-Sandoz, le splitting du site chimique en plusieurs sociétés. Au début des années 1990, on avait le taux de chômage le plus élevé en Valais. C'est à ce moment là que le pouvoir politique a pris l'initiative de mettre en place une commission Promotion économique avec la particularité que ses membres ne sont pas désignés selon les critères habituels comme on le fait pour les autres commissions du Conseil municipal c'est-à-dire de représentativité partisane, mais en fonction de leur rôle, de leur expérience et de leur implication dans les milieux économiques.

Aujourd'hui, cette commission que je préside est composée de MM. Bernard Mudry, Bernard Premand et Daniel Cornut. Les tâches de cette commission sont essentiellement de renforcer les contacts avec les entreprises montheysannes, de fournir le soutien souhaité aux entreprises qui cherchent un lieu d'implantation, d'aider à la préparation et à la conduite des dossiers, d'une manière générale de favoriser le développement d'un environnement économique propice à l'expansion des activités existantes. Concrètement, ce qui nécessite souvent mon implication de manière régulière par exemple, lorsque que chaque deux ans, on négocie ce qu'on appelle, au niveau de l'Etat du Valais, le rolling fiscal avec Syngenta. Ceci est conduit par le Service des contributions du Canton du Valais. Syngenta nous délègue des gens de la direction générale de Bâle. La ville est impliquée par mon intermédiaire sous forme de discussion et de préavis. Je vous donne un autre exemple, car c'est une des tâches essentielles en termes de Promotion économique. Cimo a vécu un changement de Directeur il y a quelques semaines. J'ai déjà rencontré deux fois le nouveau Directeur de Cimo, plus plusieurs contacts téléphoniques liés à la problématique de restructuration. Et, ce n'est pas un secret, les représentants syndicaux et la commission ouvrière de Cimo ont sollicité aussi des contacts, tout cela faisant partie d'un tout. Idem dans le cadre de la problématique de l'assainissement des sites contaminés. Concrètement aussi, j'ai fait plusieurs visites d'entreprises avec M. Lattion, lorsque son état de santé le permettait : Bolliger & Mabillard, Bühler, Grau Electricité, Michellod, Pesse Meuble. Régulièrement, on a des contacts avec ces entreprises, ce qui nous permet de prendre le pouls de leur problème. On a organisé 3 fois en 5 ans des rencontres avec les milieux économiques sous forme de forum. On a des contacts réguliers. J'en aurai un prochainement avec la direction Huntsman que je n'ai plus revue depuis quelque temps. On s'occupe de l'implantation de nouvelles entreprises ou de déplacement d'entreprises existantes, c'est le cas notamment de l'entreprise Hasler. Aujourd'hui, à travers un portail d'entrée qui est soit la Ville, à travers Patrice Coppex, soit Gessimo (puisque c'est le lieu physique où les gens vont se renseigner compte tenu des attentes qu'ils ont en termes d'implantation), on doit avoir entre 7 ou 10 demandes d'implantation de petites entreprises. Ceci pose un problème que vous connaissez bien, mais que j'évoque juste en passant : la problématique des zones industrielles et artisanales. On l'avait évoqué dans le cadre de l'affaire Schollglas, vous vous en souvenez. Il nous reste ces 30'000 m. Inutile de vous dire que, après l'épisode dont vous connaissez l'issue, mais qui est lié (et je le dis à Madame la Présidente de la commission de Gestion) au fait que j'avais pris certains engagements devant vous et que je n'ai pas été au-delà quand on m'a dit qu'il fallait baisser le prix de vente ou qu'il fallait renoncer au droit de réméré : ces raisons ont conduit à l'échec de la finalisation de cette démarche. On s'était dit que, si Schollglas utilisait la place que vous connaissez à Noyeraya, on allait solliciter la mise en zone d'un secteur un peu plus bas. Pas besoin de vous dire que les deux



choses sont liées et que ce n'est pas demain qu'on aura récupéré les 30'000 m<sup>2</sup>. M. Widmer est en train d'examiner quelle est la distinction à faire et quel potentiel on a dans ce domaine des zones industrielles.

Aujourd'hui, on a un fond d'encouragement Promotion économique qu'on alimente et qui est relativement peu utilisé. On a aujourd'hui un solde de CHF 372'000. --. On s'était donné une marge à ce niveau-là. Concernant l'utilisation actuelle, je vous donne la dernière entreprise qui en a bénéficié, Cortex, qui s'est établie à BioArk. Elle a touché un montant de CHF 15'000. --. Auparavant, la Fondation Suisse pour les Cyberthèses a touché un montant de CHF 50'000. --. En fait ce sont des loyers, on a mis à disposition les locaux de la maison Hildebrand. Bühler Electricité a touché un montant d'une dizaine de milliers de francs. La société MONDEMA qui s'appelait à l'époque ASCII avait touché un montant important à travers des participations à l'infrastructure. Pour ne rien vous cacher, c'est dans ce fond-là que j'envisage d'aider une vieille entreprise montheysanne historique qui a des problèmes d'environnement dans sa structure actuelle. Ce fond ne sert pas uniquement à faire venir les entreprises, mais soutient aussi les entreprises existantes. On ne les oublie pas.

J'ai relevé simplement les problèmes en cours. Problématique des zones industrielles et artisanales : le rôle de Gessimo. Je n'épilogue pas là-dessus ce soir. Cependant, on se rend compte de plus en plus qu'à travers la compétence, l'engagement et la personnalité des gens en place, que c'est le portail d'accès, c'est là que les gens vont s'enquérir. Il y a là, compte tenu de la situation actuelle avec l'état de santé de notre chef responsable de la Promotion économique, une parade bienvenue. Il y a une quinzaine d'années déjà, on s'était posé la question de l'engagement éventuel d'un délégué économique, que l'on voyait plus à l'échelle régionale. Je ne vous cache pas que, aujourd'hui, la configuration où nous sommes au niveau du personnel communal (l'absence prolongée de notre ami Jean-Daniel Lattion) fait que je m'appuie sur deux forces : Patrice Coppex pour la Promotion économique et, pour ce qui touche au personnel et à la caisse de pension, sur Mme Dousse. Ces personnes jouent remarquablement le jeu. Cependant, on sera appelé à prendre des dispositions assez rapidement. Comme ce prochain vendredi vous allez à BioArk, s'il y a bien un beau bébé que je revendique au niveau de la Promotion économique montheysanne, c'est bien cette entreprise.

#### Le fond de revitalisation de l'artisanat et du commerce

M. Multone était à la base de sa constitution à l'époque dans les années 1990. L'objectif consistait à soutenir un commerce local vivant et concurrentiel, élément capital de l'animation urbaine évidemment (c'est textuellement dans les statuts) au centre ville, à côté des grandes surfaces qui contribuent à faire de notre cité un centre d'achat régional.

Un montant initial de CHF 150'000. -- avait été créé comme fond de revitalisation pour la prise en charge partiellement et à fonds perdus en partie des intérêts de l'investissement consenti par un commerçant ou un artisan qui voulait ouvrir un établissement, reprendre un commerce, le rénover ou l'agrandir. Un lifting du règlement nous avait été proposé en 2005 par M. Multone. C'est une aide qui est souvent complémentaire à d'autres aides. C'est une prise en charge limitée dans le temps et quant aux montants. Elle dépend d'un certain nombre de conditions liées à la qualité du requérant, une certaine garantie de continuité, qualité du projet et contribution à la diversification économique. Le suivi du dossier est aujourd'hui assumé par la commission que j'ai évoquée tout à l'heure. Le solde actuel de ce



fond est de CHF 24'700. --. Essentiellement, le dernier bénéficiaire d'un montant de l'ordre de CHF 12'000. -- est la chocolaterie, commerce bien connue. Ce sont des aides que l'on donne, mais on est relativement peu sollicité. On a eu fait aussi quelques expériences de petits commerces qui partent malgré les précautions prises pour s'assurer d'une certaine continuité. Il y a eu, sur la quantité, quelques "loupés".

#### Les enseignes au centre ville

On a recensé entre 12 ou 13 enseignes ou vitrines vides, surfaces à louer répertoriées. A préciser peut-être que les principales agences de la Place qui ont des objets en location ont été contactées. On a fait le tour des agences. Toutes les agences consultées qui ont un bureau en ville de Monthey diffusent leurs annonces sur leur propre site internet. Il n'y a donc pas de manquement à ce niveau-là. Toutefois, on a convenu avec ces dernières d'un suivi systématique de la part de notre service, même s'il ne faut pas se leurrer sur l'impact de notre intervention. Je vous passe en revue ces différentes surfaces répertoriées. Il y a une grande surface à la rue de Venise qui vient d'être rachetée par un cabinet de physiothérapeutes et dont les transformations débutent cet été. Il y a une surface à l'avenue de l'Industrie 47. Il y a le sous-sol de la Coop. Ceux qui fréquentaient l'ancienne Coop se rappellent qu'elle était sur deux étages. Là, il y a des problèmes de coût du loyer. Il y a un local à la rue de la Verrerie. On a répertorié deux zones de surfaces commerciales respectivement de 410m<sup>2</sup> et 258m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du dernier bâtiment Tronchet en construction avec des places visiteurs aménagées en surface. C'est donc une offre supplémentaire qui va venir. Un gros souci (je vous le dis en vrac) relève des locaux rue du Coppet 4, City Center. Là, il y a une double problématique : les places de parc insuffisantes (le bâtiment de l'ancien UBS date d'un certain nombre d'années où il n'y avait pas les exigences que M. Martenet a rappelé tout à l'heure) et problème au niveau des loyers puisqu'à l'époque lorsque PAM a quitté les lieux, le responsable de l'époque, M. Michel Zen Ruffinen, avait demandé à la ville de faire quelque chose au niveau des loyers. Malheureusement, on n'a pas beaucoup de maîtrise là-dessus. Voilà ce que je peux vous dire pour ce qui est de cette situation-là. Vous l'aviez relevé vous-même, Monsieur Borgeaud, c'est vrai qu'il est difficile d'intervenir dans ce domaine. À l'époque, il y avait déjà une question de cette nature. On se rendait compte que la commune n'a pas tellement de marge de manœuvre, si ce n'est de mettre les gens en contact. Lorsque des problématiques de loyer se posent, cela ne relève pas tellement de notre ressort.

#### La problématique des cinémas

On a eu le droit à quelques articles de presse qui ont dû vous éclairer. M. Eichenberger est venu en fin de l'année passée me signaler cette situation. Je l'ai revu plusieurs fois depuis. Il y a une problématique générale et une problématique spécifique à Monthey.

La problématique générale qui ressort des discussions que j'ai eu avec lui et avec quelques personnes contactées qui connaissent cette situation, c'est qu'on est tous dans le même bateau. J'ai constaté que des villes comme Nyon, Yverdon, Morges où les communes s'étaient impliquées à titre de soutien au maintien des cinémas en place, la problématique est la même. C'est un domaine où on est très vite dépassé, me dit M. Eichenberger. Les investissements 3D dans le numérique sont demandés. Il faut un écran spécial. Il y a tout un matériel annexe à travers des lunettes passives et autres, qui font que cela va très vite. Je me suis renseigné, le



dernier investissement d'une certaine ampleur à Sion au cinéma Arlequin s'élève à environ CHF 200'000. --. Ce que l'actuel exploitant propriétaire des lieux relevait, c'est qu'ils sont très vite dépassés. En effet, il n'y a pas plus de 5 ans, il a fait un investissement conséquent pour le cinéma Monthéolo pour la pellicule. Cependant, aujourd'hui, les distributeurs ne vont pratiquement plus livrer pour la pellicule, ce qui devient très compliqué en termes de programmation. Il me rappelait aussi, ce qui m'a été confirmé dans d'autres villes, que la grande maison Pathé qui a plus de 100 salles en Suisse refuse désormais systématiquement de reprendre les cinémas traditionnels. Voilà pour ce qui est du contexte général.

Le contexte spécifique à Monthey. L'actuel propriétaire exploitant a essayé de remettre au moins une exploitation. Manifestement, une situation un peu similaire se produit à Martigny. Aujourd'hui, dans sa situation, je crois qu'il l'a dit ouvertement aux journalistes qui l'ont interpellé, il n'a pas de successeur. Très clairement, les deux salles sont aujourd'hui impliquées dans un projet immobilier.

La seule alternative, si on interroge les professionnels, est d'inclure un système multisalles dans un complexe à caractère industriel comme cela s'est fait à Aigle. Mais, cela n'est pas évident, car ce type de structure d'investissement interpelle les gens qui l'ont fait à Aigle. Dans ce cas-là, cela marche bien, mais on est dans un rayon un peu rapproché.

S'agissant de Monthéolo, parce que c'est celui qui effectivement intéresse le plus les Montheyens, le projet de vente et de réalisation immobilière est très avancé. J'avais eu des contacts avec un investisseur qui venait avec un exploitant. Malheureusement, des calculs s'opèrent en termes de rendement. Dans le cadre du projet Monthéolo, les chiffres sont connus. Aujourd'hui, la vente des murs uniquement, sur la base d'estimations, se chiffrent à plus de CHF 2 millions, un peu moins pour le Plaza. Donc, on est aujourd'hui dans une situation où ce n'est pas un bon signe pour la Ville à l'heure où on a ce projet Trollietta qui devrait se concrétiser, à l'heure où on a mis des moyens dans l'animation du centre ville. C'est ennuyeux de se trouver confrontés à cette situation. Les cinémas sont des acteurs de la vie socioculturelle indéniablement. Je pourrais concevoir une aide publique si on était dans une situation où l'exploitant actuel nous ferait une demande dans ce sens en disant : « Je continue, j'ai un investissement de CHF 100'000. -- ou CHF 150'000. --, est-ce que la commune me vient en aide ? ». Vous avez vu qu'il nous reste un fond important au niveau de l'encouragement économique, que cela soit sur le plan économique ou de la culture. On pourrait éventuellement en discuter. Mais, on est malheureusement dans un scénario différent, puisqu'aujourd'hui le propriétaire veut vendre. Il faudrait donc acheter, investir et ensuite trouver l'exploitant. Donc, c'est un petit peu la quadrature du cercle et je ne vous cache pas que, si vous avez des options, on vous écoute volontiers. Je me suis contenté, Monsieur Borgeaud, de faire l'état des lieux en n'excluant rien, mais je ne vous cache pas que la piste ne me paraît pas évidente.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. La parole est à M. Borgeaud.

#### **Intervention de M. Eric Borgeaud (PLR)**

Merci Monsieur le Président pour ces réponses. Vous dites souvent que la presse va trop vite ou qu'elle vous met parfois dans l'embarras. Je constate qu'avec l'article du 15 mars, c'est parfois à géométrie variable. J'aurai préféré ces réponses ce soir et l'article après. Mais, puisque l'article a paru le 15 mars, l'idée top secrète du



Président Mariétan concernant le Monthéolo n'est plus tellement secrète et ne va plus tellement se concrétiser. J'en prends acte.

Je vous remercie pour ces différentes réponses. J'aurais le plaisir d'analyser le procès-verbal pour voir si toutes mes questions ont été abordées. Je reviendrai dans les divers sur deux éléments concernant également la presse. Merci.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Nous passons maintenant au point 7.2 de l'ordre du jour.

**7.2 Réponse à la question écrite de M. Roland Dousse portant sur l'usine électrique de la Vièze**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à la question écrite de M. Roland Dousse au nom du groupe EPM déposée auprès du Bureau lors de la séance du 21 février 2011. La parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. S. Coppey, responsable du dicastère Services industriels, Energie & Développement durable**

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur Dousse, effectivement en séance du 21 février 2011, vous m'avez posé 5 questions très précises. Je vais essayer d'y répondre de manière tout aussi précise.

1) Dans quel délai, à compter de sa mise hors service, l'usine hydroélectrique de la Vièze sera-t-elle à nouveau en activité ?

Vous vous souvenez que la mise hors service de cette installation est intervenue le 14 septembre 2010 suite à une inspection des conduites forcées par l'entreprise Cimo. Quelques lacunes ont été constatées qui devaient être rapidement améliorées pour poursuivre l'exploitation. Dès cet instant du 14 septembre 2010, la mise hors service a été prononcée. Le planning de réalisation a ensuite été fixé par Cimo qui prévoit une reprise des activités dès début mai 2012, à la fin de l'ensemble des travaux de rénovation.

2) Qu'advient-il des redevances, compte tenu qu'il n'y a plus de production ?

A ce jour, Cimo SA remplit ses obligations et respecte la convention passée entre les parties. Les redevances seront facturées et, je l'espère, payées par Cimo SA. Comme il n'y a pas de production, à ce moment-là en prend (c'est prévu dans la convention) une année moyenne pour fixer le montant des redevances.

3) Qu'elles sont les dispositions que la commune de Monthey entend prendre afin de préserver ses droits, en application de la Loi Cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques ?

La commune de Monthey avec la commune de Troistorrens (vous savez que cette dernière est encore plus impliquée que la commune de Monthey dans cette production) ont convoqué le président et les membres de CIMO SA. Une séance a eu lieu avec les représentants de BASF et de Syngenta afin d'assurer que les droits des deux communes concédantes soient respectés. Ont été fixés : un budget de rénovation, le planning de rénovation de la centrale et la durée d'interruption de production afin qu'elle soit la plus courte possible. Je ne vous cache pas que les deux communes ont dû faire une certaine pression sur ce conseil d'administration



de Cimo, mais nous sommes arrivés à ce que nous souhaitons. Je vous rappelle que ce délai du mois de mai 2012 nous a été formulé pour la reprise de l'activité.

4) La remise en activité de l'usine hydroélectrique de la Vièze étant, semble-t-il, subordonnée au remplacement des conduites forcées, dans quel délai celles-ci seront-elles remplacées ?

Cela va de pair avec ce que je viens de vous dire. Elles seront remplacées. Les travaux ont débuté par la mise en place d'un téléphérique qui, ces prochains jours, survoleront notre cité, enfin le coteau tout au moins. La reprise sera effective au mois de mai 2012. Ces conduites seront changées définitivement pour cette date. Rappelons que ces conduites, la plus ancienne date de 1909-1910 et, la deuxième de 1921. On a donc à faire à des centaines. C'était effectivement le moment d'intervenir et de les changer.

5) Compte tenu de la difficulté du propriétaire actuel d'activer la rénovation de cet ouvrage hydroélectrique, pour autant que celui-ci perdure, les communes concédantes pensent-elles faire appliquer la Loi sur les forces hydrauliques et se substituer à ce propriétaire ?

Elle était judicieuse, dans le sens qu'on attendait la réponse de la part de Cimo par rapport à cet investissement important qui est de l'ordre de CHF 21,5 Mio. Aujourd'hui, on a toutes les garanties pour autant que celui-ci perdure. Cela ne sera pas le cas. Les travaux ont débuté et, si l'échéancier est respecté, je le redis, tout devrait être fait pour mai 2012.

J'espère avoir été le plus précis possible par rapport à vos questions. Je ne vais pas m'étaler ce soir sur les conditions de rénovation. Une séance a été agendée depuis quelque temps déjà pour le 18 mai prochain entre les commissions Eau et Energie. Vous faites partie, Monsieur Dousse, d'une de ces deux commissions. Nous serons donc reçus par Cimo qui précisera en détail les modalités et les conditions dans lesquelles cette rénovation va se dérouler. Le 23 mai prochain, il y aura également une information pour les riverains des conduites. Par conséquent, une partie de la population montheysanne sera informée également par Cimo. Mme Maret, pour la commune de Troistorrens et moi-même, nous participerons à cette séance. Enfin, la presse est convoquée demain matin ou demain après-midi, par Cimo. Je rappelle que Cimo est seul propriétaire de ces conduites. C'est donc cette entité qui fera une conférence de presse ou en tout cas une information à la presse. Pour réponse à M. Borgeaud, j'ai demandé personnellement à Cimo de patienter avant leur communiqué de presse de demain afin que vous soyez informés avant la presse. Je reste bien évidemment à disposition de M. Dousse.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La parole est à M. Dousse.

#### **Intervention de M. Roland Dousse (EPM)**

Je suis satisfait des remarques de M. Coppey. J'ai noté tous les points qu'il a traités. Nous verrons si on peut tenir ce délai de mai 2012, qui je pense correspond quand même à chaque fois à chaque perte d'un manque de courant très impressionnant lorsqu'on connaît la capacité énorme de ces installations. Merci, Monsieur Coppey, j'ai noté ce que vous m'avez répondu.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour.



## 8. Divers

### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La parole est aux conseillers généraux.

### **Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Monsieur Widmer, mes félicitations pour la qualité de votre rapport qui a répondu au postulat de mon collègue, M. Pierre-Alain Martenet.

Cependant, j'aurais besoin de précisions qui intéresseront particulièrement une grande partie des 4'000 habitants des quartiers sous-gare. Vous avez dit que le projet de route de délestage au Nord de la Ville allait être prochainement mis à l'enquête.

Pouvez-vous nous préciser le calendrier s'il vous plait, à savoir la mise à l'enquête, la durée des travaux et l'ouverture de la route?

### **Intervention de M. E. Widmer, vice-président de la Municipalité**

Comme je l'ai dit en préambule de la présentation de mon rapport, le service BU s'est contenté de prendre l'avis des services. Donc, pour répondre à cette question, je passe la parole à mon collègue, Benoit Schaller, qui lui pilote ce projet.

### **Intervention de M. B. Schaller, responsable du dicastère Travaux publics & Environnement**

Monsieur Alonso, je peux simplement vous dire que le bureau mandaté est en train de préparer la mise à l'enquête qui va être déposée très prochainement. Les travaux suivront une fois que les procédures seront terminées. On espère qu'on ne va pas avoir trop d'oppositions ou de recours. Les travaux pourront commencer de suite, dès que le dossier sera prêt. Je n'ai pas les dates ici, mais je sais qu'elles sont officielles. Je ne peux pas vous répondre avec précision. Je sais que le bureau est bientôt au bout de son travail.

### **Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

C'est avec un grand plaisir que nous avons appris que la commune de Monthey que la commune de Monthey subventionnait jusqu'à 20%, pour un montant maximal de CHF 400. --, l'achat d'un vélo électrique acheté dans un commerce monthey-san.

La commune de Monthey serait-elle disposée, via une subvention incitative, à favoriser les citoyens montheysans qui poseraient une installation d'énergie renouvelable sur leur bien-fonds ?

### **Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Effectivement, une étude est actuellement en cours au service industriel pour revoir l'ensemble du développement durable. Je reviendrais sûrement cet automne pour répondre notamment à deux postulats. Dans cette étude, il y a effectivement une partie consacrée à l'aide aux particuliers. Certaines communes le font, notamment la commune d'Aigle. On va s'inspirer de ces différentes communes qui sont déjà actives dans ce domaine-là. Pour l'instant, cela n'existe pas, mais c'est à l'étude. On reviendrait bien évidemment dans le cadre d'un budget que cela soit de 2012 ou 2013.

### **Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, après l'effervescence du début de l'année et la précipitation dans laquelle les décisions devaient être prises par le



Conseil général, nous aimerions savoir quel est l'état d'avancement du terminal rail-route ? Qu'en est-il de la société Terminal Monthey SA ? A-t-elle été créée ?

En janvier 2011, la Confédération devait donner réponse concernant le taux de subventionnement du projet, qu'en est-il ?

Enfin, au courant du deuxième trimestre 2011, la décision de l'OFT concernant la demande de subventionnement de la connexion au site par le rail, cette décision devait tomber, où en sommes-nous ?

Je vous remercie.

### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

S'agissant de la constitution de la société, elle n'est pas faite à ce jour. J'avais laissé une petite porte entrouverte par rapport au montant que vous nous aviez accordé au mois de janvier. On se plaint parfois du fonctionnement des collectivités publiques, mais je peux vous dire que le processus de décision dans ces grandes firmes multinationales, ce n'est pas de la "tarte" au point que nos interlocuteurs (à la tête de Syngenta Monthey et très impliqués dans la démarche) éprouvent un petit peu de gêne, car eux-mêmes doivent passer par 36'000 filtres. On leur avait suggéré une formule intermédiaire de faire un capital de CHF 100'000. -- au départ et puis, ce dernier sera augmenté au fur et à mesure de l'évolution du dossier. Aujourd'hui, l'étude de notaire qui a été mandatée a fait les statuts et la convention d'actionnaires qui est entre les mains des services juridiques de Syngenta Bâle. J'ai informé le Conseil tout à l'heure d'un message qu'on avait reçu du Président du Conseil National, M. Germanier. On a fait une intervention auprès de ce dernier. Il est venu à Monthey accompagné de Christophe Darbellay. En effet, nous éprouvons le besoin de faire jouer nos atouts dans ce domaine. On sait comment fonctionne la Berne fédérale, cela ne sert à rien de jouer aux Valaisans qui connaissent tout le monde et qui s'agitent trop vite. Il faut intervenir au bon moment. On avait les bons relais. Nos deux interlocuteurs sont intervenus dans un cas précis parce qu'on ne dérange pas les gens pour rien. Ce qui se passe, c'est que la décision formelle de l'OFT n'est pas prise. Elle le sera avant l'été. Cependant, le préavis de la décision ne nous satisfait pas totalement puisque sur le 80% qui est subventionné, il y a une répartition 60-40 entre montants à fond perdu et prêt sans intérêt. Contrairement à ce qu'on nous avait annoncé au départ, et c'est là que notre Bureau mandataire Rapp à Bâle, nous a suggéré d'intervenir, d'avoir le 60% à fond perdu et ce serait plutôt le 40%. Alors, le 3 mai MM. Germanier et Darbellay ont rencontré le chef de l'OFT. Ce que j'ai pu lire du mail reçu, c'est qu'ils ont pris note de la situation, des pré-engagements que les services de l'OFT nous avaient déjà plus ou moins transmis.

Je vous promets que je ne dirai pas qu'on est à bout touchant...

### **Intervention de M. Eric Borgeaud (PLR)**

Monsieur le Président, bien entendu, par rapport au point qu'on vient d'aborder, mes quelques remarques sont certainement beaucoup moins importantes. Cependant, j'utilise le mot que parfois vous utilisez, « agacement » au niveau de la communication. J'ai parlé tout à l'heure d'une explication dans les journaux qui arrive avant l'explication au Conseil général. Un autre exemple au niveau de Schollglas, des heures de débats, des pages de PV, pour finalement vous entendre dire dans la presse que ce n'était pas l'affaire du siècle. N'aurait-il pas fallu faire ce constat avant ? Tout ceci est fait avec un certain détachement. Personnellement, je suis un peu agacé par ces prises de positions. Je me demande parfois s'il ne nous



manque pas des débats sur certains dossiers, parce que les choses se décaignent et, bizarrement, on débat sur des choses importantes ou moins importantes.

Un dernier élément sur ArtScénik qui n'est pas non plus un immense dossier. Vous avez pris la parole assez longtemps pour nous préciser ce qu'il en était avec cet organisme. Le 21 février vous mettez au point certains éléments concernant l'attitude de cette organisation en nous précisant que vous êtes échaudé et que cela ne vous inspire pas une volonté absolue d'aller plus loin. Et la directrice déclare le 22 avril qu'ils vont transporter le matériel dans 100 m<sup>2</sup> à l'avenue de la Plantaud, dans le fameux local promis par le Président Fernand Mariétan.

Je m'imagine que vous avez donc décidé de poursuivre la collaboration. Soit. Mais comme c'est avec un organisme à but lucratif, peut-on savoir sous quelles conditions, à quel prix de location, par qui et pour quels montants de travaux les locaux ont été aménagés ? Vous précisez que la dernière collaboration avait échoué parce que nos interlocuteurs n'avaient pas aimé quelques questions comme le nombre de jeunes montheysans concernés par cette structure. Je m'imagine qu'aujourd'hui vous avez certaines de ces réponses.

Ce sont des éléments quelque peu anodins, mais je trouve que cela pose des questions au niveau du fonctionnement global des prises de position qui sont parfois peut-être un peu aléatoires, qui me dérangent et m'interpellent. Merci Monsieur le Président pour vos réponses.

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Monsieur Borgeaud, je vous souhaite un bel avenir politique. Vous apprendrez lorsque vous serez à notre échelon qu'on est très sollicité par les gens de la presse. Si vous leur demandiez en privé, j'en vois qui sourient, ils ont plutôt l'impression qu'il n'y a pas une grande collaboration de ma part car je suis systématiquement interpellé.

Je vous donne un exemple. Je commencerai par le cinéma. J'ai ici la décision du Conseil municipal, le 28 février. J'imagine que vous êtes intervenus peu auparavant. Cela devait être quelque chose comme le 21 février. Le 22 février, j'ai reçu un mail d'un journaliste de la presse régionale qui me dit : « Suite à l'intervention d'Eric Borgeaud hier soir, j'ai parlé à M. Eichenberger, propriétaire des cinémas de Monthey. Il s'avère que ces institutions sont en péril. Vous présidez personnellement la commission Activités économiques. L'avenir des cinémas [...] ». J'ai appelé le journaliste en question en disant que c'était prématuré et que je ne pouvais pas lui répondre. Quelques temps après, c'est l'autre journal quotidien qui m'interpelle et qui m'avait déjà interpellé (du reste j'ai l'article ici). La photo qui illustre l'article en question est celle de l'exploitant. Cet article fait état des discussions. Fort des propos que M. Eicherberger avait livrés à ce journaliste, j'ai dit à ce dernier que j'avais un contact et que je ne pouvais pas lui en dire plus. C'était une manière de me protéger, parce qu'honnêtement, à ce stade-là, je n'avais pas de quoi alimenter un article de presse.

Par rapport à Schollglas, la situation est assez claire. Je rappelle que la commission de Gestion était unanimement contre tout en admettant qu'on n'allait pas balayer d'un revers de main 45 places de travail à terme. J'ai parfaitement pris la mesure du climat général. Au niveau du Conseil municipal, ce n'est pas un secret qu'une majorité de mes collègues ont suivi en disant que cela fait 15 ans qu'on n'a rien sur cette surface de terrain, donc « on y va ». Mais, ce n'était pas le millésime du siècle ! On l'a dit d'emblée !



Lorsque vous êtes en situation de défendre un dossier devant une institution comme la vôtre, je suis quand même avocat de profession, je ne vais pas étaler mes états d'âme ou mes réserves. Mon rôle, lorsque je viens devant le Conseil général pour défendre un projet du Conseil municipal, même si j'en ai été l'inspirateur, c'est d'essayer de vous convaincre.

J'ai respecté mon engagement lorsque Mme Délitroz a demandé une suspension de séance et m'a demandé certaines garanties. C'est ce qui fait qu'au final, cela ne s'est pas fait. À un moment donné, il y a aussi un message vis à vis de l'extérieur qu'il faut situer dans le contexte.

ArtScéniK, c'est extrêmement simple. L'épisode que vous évoquez a effectivement suscité quelques réactions de personnes qui me sont au moins aussi proches que pour vous. Ma seule intervention officielle, les seuls propos publics que j'ai tenus sur la problématique d'ArtScéniK, Gessimo et commune, est la réponse que j'ai donnée à Mme Anderau qui, du reste, m'a "enquiquiné" avec cette question en fin de séance. C'est la seule intervention officielle que j'ai faite. Après, il y a eu une nouvelle personne qui, de mémoire, a pris la succession au niveau de la structure, qui est intervenue pour se présenter, qui m'a dit avoir besoin provisoirement d'un local, car il y a des manifestations au théâtre la semaine prochaine. Le matériel avait été rangé dans un local spartiate où on ne pouvait pas accéder facilement. Je leur ai donc dit que j'allais voir si on avait un local à disposition et que c'était purement provisoire. Du reste, il me semble avoir lu dans un article récent qu'elle lançait un appel en disant qu'il leur fallait un autre emplacement. Nous, c'est uniquement un entrepôt provisoire qui se situe dans l'ancien bâtiment Stesa où, provisoirement ils peuvent entreposer leur matériel parce que les spectacles ont lieu ces prochaines semaines. Je rappelle qu'il y a 400 élèves et qu'il y a eu une intervention des parents. Je leur ai dit qu'on n'était pas en situation et que le seul reproche que je pouvais faire à nos responsables de Gessimo était d'avoir été trop ambitieux et d'avoir fait rêver, cela a fait peur en même temps à la responsable de l'école. Mais, c'est un local purement provisoire. On a simplement dû poser un élément d'électricité, stabiliser un peu l'accès à travers un escalier. Il n'y a donc pas de frais. J'insiste sur le fait que c'est une simple mise à disposition. Vous avez bien compris que je n'ai pas aimé cet épisode et, je l'ai dit à la personne qui a allumé cette polémique, que ce n'était pas très intelligent. En effet, ce n'était pas le meilleur moyen de régler les choses. Il y a des programmes qui sont agendés. L'image de la Ville postulait qu'on fasse la passerelle. Mais, je vous le dit, c'est purement une mise à disposition provisoire, uniquement un local de matériel dans lequel il ne peut pas y avoir de répétition.

### **Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)**

Ma petite intervention s'adresse à M. Borgeaud.

« Monthey bouge ! », est-ce que cela vous dit quelque chose ? Apparemment, la commission des Sports ou je ne sais qui a lancé « Monthey bouge ! ». Je reprends mon téléphone car j'ai oublié le papier que j'ai reçu à la maison il y a un tout petit moment par email. « Du 5 au 14 mai 2011, réservez un peu de votre temps pour venir passer un moment convivial en famille, entre amis ou tout simplement pour venir à la rencontre de son voisin ». Apparemment, du 5 au 14 mai, il y a des animations sportives qui sont organisées par certains clubs et certaines sociétés. Je trouve dommage qu'on reçoive les flyers le 9 mai. Il y a déjà 5 jours qui ont passé. Les enfants des écoles sont sortis à midi avec le petit papier à montrer à leur maman. La Municipalité a certainement voté un budget. Elle a investi de l'argent. Il



y a des clubs sportifs qui se sont investis. Le projet est sympa, mais si vous investissez du temps et de l'argent, c'est dommage de recevoir l'information trop tard. Je ne sais pas qui a pu ouvrir sa boîte mail avant la séance, mais les chefs de groupe ont reçu ce soir un mail du service des sports qui disait de faire circuler cette information. Vous vous êtes donnés, vous avez fait du travail et personne ne peut en profiter car cela arrive trop tard. C'est la grêle après la vendange ! J'espère que « Monthey bouge ! » aura aussi lieu l'année prochaine, mais j'aimerais bien que l'investissement cette fois-ci en vaille la peine. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Je trouve que pour le travail que vous avez fourni, c'est dommage car le résultat sera vraiment médiocre.

**Intervention de M. G. Borgeaud, responsable du dicastère Enfance, Sports & Jeunesse**

Madame Anderau, je rappellerais peut-être que l'organisation de cette manifestation a été faite par le service des Sports qui s'est approché de l'ensemble des sociétés sportives montheyssannes y compris les écoles. Toute l'organisation a été faite. Il n'y a pas de budget. C'est un défi qui se fait comme cela. De la publicité est faite par la Confédération puisque c'est un programme de cette dernière. La participation est très bonne. Cela fonctionne très bien. C'est vrai que c'est une animation faite dans le cadre du service des Sports, c'est un duel entre Blonay, Monthey et Fully. C'était sur inscription. Les communes devaient s'inscrire et, ensuite les informations ont passé par voie de presse et, dans le cadre des manifestations « Monthey mai 2011 », il y a eu une petite campagne de publicité. Toutes les sociétés sportives ont été approchées.

**Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)**

Monsieur Borgeaud, je suis tout à fait d'accord avec vous ! Recevoir un papier où on voit que nos enfants pourraient aller faire une initiation à un sport, mais qu'en fin de compte cette dernière avait lieu le 5 mai et qu'on est le 9, je trouve que c'est dommage ! Peut-être bien que les gens qui font partie de sociétés sportives ou des comités étaient au courant. Si on publie un flyer, qu'on le distribue dans les écoles, il faut faire le nécessaire pour qu'il soit distribué avant le début de la manifestation et non pas au milieu !

Il a quand même fallu l'imprimer ce flyer. Tant mieux si cela ne coûte rien à la Municipalité. J'aimerais juste que les gens puissent en profiter un maximum !

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Je pense que c'est la dernière question. Je vois certains collègues qui sont en train de plier leur bagage. Je vous propose de la déposer par écrit, cela sera bien plus simple pour le Conseil municipal.

Madame et Messieurs les conseillers municipaux, alors que notre région connaît un développement démographique important et que l'espérance de vie va croissant, quels projets comptez-vous lancer pour faire face au vieillissement de la population ?



**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Je ne pense pas que je vais l'agencer pour la prochaine séance. Y a-t-il encore une autre question ?

Dans ce cas, je remercie les collègues du Bureau, les chefs de groupe, les conseillères et conseillers généraux pour le travail accompli et je clos cette séance. On se retrouve donc le 20 juin.

La séance est levée à 22h40.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Christian Fracheboud

Anne-Laurence Franz

# **COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY**

## **"TROLLIETTA" - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE PAIEMENT DE FR. 4'000'000.- POUR LE PARKING SOUTERRAIN PUBLIC.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux.

La commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Délitroz Marielle, Présidente  
Meldem Jacqueline, Vice-présidente  
Cottet Gilles  
Croset Willy  
Mayor Christian  
Morisod Gérard, suppléant  
Colombara Marc, rapporteur

A la requête du conseil municipal et du bureau du conseil général, la commission de gestion vous remet, ci-après, son rapport sur la demande d'un crédit de paiement de Fr. 4'000'000.- pour le parking souterrain public "Trollietta".

### **1 PRÉAMBULE**

Consécutivement aux recommandations figurant dans son rapport 2009 ainsi que dans ses commentaires des comptes 2011, la Commission relève avec satisfaction, que le principe des demandes de crédits complémentaires en fonction de l'avancement des projets est suivi.

La commission a reçu Monsieur le Président Fernand Mariétan accompagné de Monsieur Olivier Thomas représentant la société Losinger qui œuvrera comme entrepreneur total pour la Municipalité.

Monsieur Christian Fracheboud, président du conseil général, a également participé à la séance.

### **2 AVANCEMENT DU PROJET**

Pour bien mesurer le chemin parcouru, il faut se souvenir que ce projet a germé il y a maintenant 10 ans. Il faut se souvenir aussi, qu'en 2003, il y avait à Monthey plus de 600 logements libres. Cette même année une étude publiée dans la presse spécialisée classait notre ville parmi celles qui avaient les loyers les plus bas de Suisse.

Alors que la ville était considérée comme sinistrée et que les caisses de pensions impliquées dans la région tentaient de se retirer du marché, la Municipalité ainsi que d'autres investisseurs locaux, ont achetés les parcelles de l'îlot Trollietta afin de donner une impulsion visant à revitaliser le centre ville. Les achats de la Municipalité ont été faits dans le but de garder la maîtrise du quartier.

Le plan de quartier est entré en force après que le Tribunal Fédéral a tranché en faveur du projet. L'autorisation de construire dépend actuellement d'une procédure en cours, elle aussi au Tribunal Fédéral. Il est important que la Municipalité soit prête, que le crédit soit accordé et que les travaux puissent commencer sans délais au moment où cette dernière procédure aboutira enfin.

### 3 ASPECTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

Le coût total de la construction sera, en l'état des estimations, de 103 millions de francs pour une durée des travaux de 25 mois. Les investisseurs sont des institutionnels (CPVAL, la Mobilière et Swisscanto) qui proposeront des logements à la location. Ceci suppose une recherche d'un certain rendement, avec des loyers qui doivent correspondre au prix du marché, mais avec une certaine conscience sociale évitant ainsi une surenchère sur les prix des locations.

Les promoteurs veulent créer un nouveau centre commercial avec une unité, tout en laissant la possibilité aux investisseurs de choisir quels commerces s'installeront.

Migros et Coop partagent déjà un complexe commercial en Suisse alémanique. D'après les études de marché et les analyses ils ont besoin de satellites afin de créer un centre commercial attractif.

Migros a prévu d'investir 15 millions de francs afin de rénover sa surface commerciale.

La Ville quant à elle va s'engager pour la construction d'un parking public, au premier sous-sol du projet Trollietta. Le statut juridique de cette partie de la construction n'est pas encore déterminé. L'idéal pour la commune serait de constituer un lot PPE sur l'ensemble du parking de façon à bien délimiter la part de propriété. Les trois investisseurs ne souhaitent pas, selon les directives de la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers), constituer une PPE et s'en tiennent à une copropriété simple sur le tout. Dans ce scénario, la commune ne peut alors qu'exiger une servitude d'empiètement qui correspond grosso modo à un droit de superficie. Cette question juridique n'est pas essentielle mais son règlement implique l'accord de tous les partenaires et cela doit se régler prochainement.

A l'instar des autres investisseurs, un contrat d'entreprise totale sera conclu par la Municipalité avec la société Losinger Construction SA, lui confiant ainsi la planification et la réalisation de la construction d'un parking public de 218 places au niveau S1. Le prix forfaitaire y compris renchérissement de l'ouvrage est de 10'000'000.- hors TVA. La TVA sera d'abord payée, puis récupérée par la suite. Ce montant est celui inscrit au budget 2011 sous la rubrique 621.503.00 "îlot Trollietta parking et aménagements divers".

Le prix de Fr. 45'872.- la place ne peut être comparé à ce qui se fait dans les parkings privés du fait de l'infrastructure qui entoure ces places, notamment la défense incendie, WC publics, les accès piétons et par ascenseurs. Il apparaît que ces coûts sont inférieurs à ce qui a pu se faire à Sion et à Sierre.

Une convention avec Migros prévoit que la Municipalité soit responsable de la gestion du nouveau parking ainsi que des existants sous une forme juridique à déterminer. Le but étant de gérer tout les parkings (Migros, Trollietta et Coop).

Une délégation des BU sera mise sur pied pour suivre le dossier.

Par volonté politique, la Municipalité a porté le projet par une participation financière qui s'est modifiée avec le temps (par exemple lors du désistement de certains investisseurs), passant de 7 mio. à 10 mio. de francs.

S'agissant de la parcelle communale (No 743), le conseil municipal a accepté de la mettre à disposition du développeur moyennant une garantie hypothécaire à hauteur de Fr. 2'750'000.-. Ce, afin de permettre à la commune de récupérer sa mise lors d'une revente ultérieure de tout ou partie du bien immobilier. Pour mémoire, cette postposition était indispensable pour obtenir une certaine rentabilité du projet, du fait de la défection de Migros Valais. Le fait de réduire la part foncière a permis en quelque sorte de sauver cette opération. Il faut relever à ce propos que les autres propriétaires privés ont également accepté cette formule pour le 10 % de la valeur de leurs terrains.

## Commission de gestion du conseil général de Monthey

"Trollietta" - demande de crédit de paiement de Fr. 4'000'000.- pour le parking souterrain public.

---

L'échéancier des paiements suit le planning des travaux et est le suivant:

| Acompte N° | Emission                               | Echéance                      | Montant de l'acompte |
|------------|--|-------------------------------|----------------------|
| 1          | A la signature du contrat              | 30 jours                      | 1 Mio                |
| 2          | Au démarrage de la dalle du niveau S1  | 30 jours                      | 3 Mios               |
| 3          | 12 mois après le démarrage du chantier | 30 jours                      | 3 Mios               |
| 4          | 18 mois après le démarrage du chantier | 30 jours                      | 2 Mios               |
| 5          | Décompte final                         | Contre garantie contractuelle | 1 Mio                |

### 4 CONCLUSIONS

La Commission de gestion vous propose d'accepter à l'unanimité et sans abstention, le crédit de paiement de 4 millions de francs demandé par la Municipalité.

Monthey, le 21 avril 2010

Marielle Délitroz  
Présidente

Marc Colombara  
Rapporteur